

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

**PRESSION POLICIÈRE ET ACTES DE DÉFIANCE :
UNE ANALYSE DE LA RÉSISTANCE AUX INTERVENTIONS POLICIÈRES
À MONTRÉAL (1998-2008)**

PAR
MYLÈNE BOUTET

ÉCOLE DE CRIMINOLOGIE
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

RAPPORT DE STAGE PRÉSENTÉ À LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES EN
VUE DE L'OBTENTION DU GRADE DE MAÎTRE ÈS SCIENCES (M.Sc.)
EN CRIMINOLOGIE

DÉCEMBRE 2009

© MYLÈNE BOUTET, 2009

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

CE RAPPORT INTITULÉ :
PRESSION POLICIÈRE ET ACTES DE DÉFIANCE :
UNE ANALYSE DE LA RÉSISTANCE AUX INTERVENTIONS POLICIÈRES
À MONTRÉAL (1998-2008)

PRÉSENTÉ PAR :
MYLÈNE BOUTET

A ÉTÉ ÉVALUÉ PAR UN JURY COMPOSÉ DES PERSONNES SUIVANTES :

JEAN-PIERRE GUAY

Directeur

MATHIEU CHAREST

Co-directeur

MICHEL RICHER

Superviseur de stage

MARC OUMET

Membre du jury

RÉSUMÉ

Bien que les règles de droits et des directives administratives dictent leur conduite, les policiers jouissent d'une latitude considérable dans la manière d'appliquer la loi et de dispenser des services. Puisque l'exercice efficient de toute forme d'autorité nécessite la reconnaissance de sa légitimité (Tyler, 2004), plus l'application de leurs pouvoirs discrétionnaires est jugée arbitraire ou excessive, plus les citoyens risquent d'utiliser des mécanismes normaux d'opposition ou de riposte. Dans cette optique, la présente étude cherche à départager les causes des 15 023 épisodes de voie de fait, menace, harcèlement, entrave et intimidation, qualifiés de défiance, dont les policiers du Service de police de la ville de Montréal (SPVM) ont été la cible entre 1998-2008 selon leur registre des événements (Module d'information policière – MIP). Elle présume qu'à interactions constantes entre la police et les citoyens, les comportements de défiance policière seront fonction du niveau de désordre du quartier et des caractéristiques des personnes impliquées. Plus les policiers interceptent de jeunes, de minorités ethniques et d'individus associés aux gangs de rue, plus ils risquent d'être défiés. Elle suppose également que la probabilité qu'une intervention soit défiée dépend de l'excessivité des activités policières menées dans le quartier. Plus un quartier est sur-contrôlé par rapport à son volume de crimes (overpoliced), plus le climat local est tendu, plus les policiers sont perçus comme étant illégitimes et plus ils risquent d'être défiés lorsqu'ils procèdent à une intervention. Enfin, les comportements de défiance sont peut-être simplement fonction du niveau d'interactions entre les policiers et les citoyens, à conditions sociales et criminogènes des quartiers tenues constantes. Une série d'analyses de corrélation tend à confirmer que les comportements de défiance varient en fonction de l'âge, de l'ethnicité et de l'appartenance à un gang de rue de l'auteur. Par contre, les conditions sociales et criminogènes des quartiers paraissent être des causes antécédentes à la défiance puisqu'elles encouragent un volume plus élevé d'interventions dans les quartiers désorganisés, lequel influe sur le nombre d'incidents de défiance. Contrairement à notre hypothèse, les résultats tendent à démontrer que les policiers risquent davantage d'être défiés dans les quartiers sous-contrôlés (underpoliced). Quant à elles, les analyses multiniveaux suggèrent que le nombre d'incidents de défiance augmente à chaque fois qu'une intervention policière est effectuée, mais que cette augmentation est influencée par les quartiers propices aux activités criminelles des gangs de rue. En ce sens, il est probable que l'approche policière dans les quartiers d'activités « gangs de rue » soit différente, par souci de protection ou par anticipation de problèmes, résultant plus fréquemment en des actes de défiance à l'égard des policiers.

Mots-clés : *défiance, police, légitimité, interventions, quartiers, analyses multiniveaux, gang de rue*

ABSTRACT

Although the rules of law and administrative directives dictate their conduct, police officers have considerable discretion in how to apply the law and provide services. Since the efficient conduct of all forms of authority requires the awareness of its legitimacy (Tyler, 2004), the more their discretionary powers is deemed arbitrary or excessive, the more citizens are likely to use normal objection or opposition mechanisms. In this context, this study seeks to disentangle the causes of the 15 023 cases of assaults, threats, harassment, obstruction and intimidation, described as defiance, which the police officers of the Service de police de la ville de Montréal (SPVM) were the target of between 1998-2008 according to their register of events (Module d'information policière - MIP). It presumes that with constant interactions level between police and citizens, behaviors of police mistrust will depend on the level of neighborhood disorder and the characteristics of the persons involved. The more the police intercept youths, ethnic minorities and individuals associated with street gangs, the more they are likely to be challenged. It also assumes that the probability that a police intervention be challenged depends on the excessiveness of police activities conducted in the district. The more the neighborhood is overpoliced versus the volume of crimes, the more the local climate is tense, the more the police officers are perceived as being unlawful and they are more likely to be challenged when making an intervention. Finally, defiant behavior may just depend on the level of interaction between police officers and citizens, social and criminogenic conditions of neighborhoods being consistent. A series of correlation analysis tends to confirm that defiant behavior vary according to age, ethnicity and belonging to a street gang of the author. However, the social and criminogenic conditions of neighborhoods appear to be caused by prior defiant behavior because they encourage a higher volume of interventions in the disorganized neighborhoods, which affects the number defiant behavior incidents. Contrary to our hypothesis, the results suggest that police officers are more likely to be challenged in underpoliced neighborhoods. In turn, the multilevel analysis suggests that the number of defiant behavior incidents increases each time a police intervention is performed, but this increase is influenced by neighborhoods conducive to street gang criminal activities. To this effort, it is likely that the police approach in the street gang's neighborhood activities is different, for the sake of protection or in anticipation of problems, resulting more frequently in defiant behavior acts against police officers.

Keywords: *defiance, police officers, legitimacy, interventions, districts, multilevel analysis, street gangs*

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	i
ABSTRACT	ii
TABLE DES MATIÈRES	iii
LISTE DES TABLEAUX	iv
LISTE DES FIGURES	v
LES APPENDICES (ANNEXES)	vi
REMERCIEMENTS	vii
CHAPITRE 1. INTRODUCTION	2
CHAPITRE 2. RECENSION DE LA DOCUMENTATION SCIENTIFIQUE	5
2.1. PROFESSION : POLICIER	5
2.1.1. COMPORTEMENTS ENCADRÉS, POLICIERS AUTONOMES	6
2.1.2. DES ACTIONS POLICIÈRES PERSONNALISÉES.....	7
2.2. LES STRATÉGIES POLICIÈRES	9
2.2.1. DES INTERVENTIONS POLICIÈRES ADAPTÉES AUX QUARTIERS	9
2.2.2. DES INTERVENTIONS POLICIÈRES CIBLÉES	11
2.2.3. LA RÉPLIQUE DES CITOYENS AUX INTERVENTIONS POLICIÈRES	13
2.3. LA PERCEPTION DE LA POLICE	14
2.4. LA NÉCESSITÉ DE LA LÉGITIMITÉ POLICIÈRE	17
2.5. LA PROBLÉMATIQUE ET LES PROPOSITIONS DE L'ÉTUDE	19
CHAPITRE 3. MÉTHODOLOGIE	22
3.1. LES SOURCES DE DONNÉES	22
3.1.1. MODULE D'INFORMATION POLICIÈRE (MIP)	22
3.1.2. RECENSEMENT CANADIEN DE 2006.....	22
3.2. OPÉRATIONNALISATION DES VARIABLES	23
3.2.1. MESURER LA DÉFIANCE POLICIÈRE	23
3.2.2. VARIABLES EXPLICATIVES	24
3.2.2.1. Caractéristiques des événements	24
3.2.2.2. Caractéristiques des quartiers.....	25
3.2.2.3. Interventions policières	25
3.3. STRATÉGIES D'ANALYSES	26
3.3.1. ANALYSES DESCRIPTIVES	26
3.3.2. ANALYSES MULTINIVEAUX	26
3.3.2.1. Modèles hiérarchiques.....	27
3.3.3. PRÉSENTATION DES VARIABLES À L'ÉTUDE	28

CHAPITRE 4. LA DÉFIANCE POLICIÈRE À MONTRÉAL.....	30
4.1. L'ÉVOLUTION DE LA DÉFIANCE CONTRE LES POLICIERS DU SPVM	30
4.1.1. DISTINGUER LA DÉFIANCE POLICIÈRE	31
4.2. LES PERSONNES IMPLIQUÉES.....	32
4.2.1. UNE AFFAIRE DE JEUNES?	33
4.2.2. LA COULEUR DE LA DÉFIANCE POLICIÈRE	34
4.2.3. UN STRATAGÈME DE GANG?.....	37
4.3. LA DIMENSION GÉOGRAPHIQUE DE LA DÉFIANCE POLICIÈRE.....	40
4.3.1. LA COMPOSITION SOCIALE DES QUARTIERS.....	41
4.3.2. LES QUARTIERS SOUS SURVEILLANCE POLICIÈRE.....	42
4.3.3. LES QUARTIERS RISQUÉS.....	42
4.3.4. UNE RIPOSTE DES CITOYENS À L'EXCESSIVITÉ DES INTERVENTIONS?.....	45
CHAPITRE 5. LES CAUSES DE LA DÉFIANCE POLICIÈRE : UNIQUES OU PARTAGÉES?	50
5.1. LES FACTEURS ASSOCIÉS AUX DIFFÉRENTS TYPES DE DÉFIANCE.....	50
5.2. DES COMPORTEMENTS OPPORTUNISTES?	53
CHAPITRE 6. CONCLUSION	58
RÉFÉRENCES	64
LES APPENDICES (ANNEXES)	73

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I.	Présentation de la mesure d'excessivité des interventions policières	26
Tableau II.	Synthèse descriptive des variables à l'étude	28
Tableau III.	Palmarès des quartiers montréalais risqués en matière de défiance policière	43
Tableau IV.	Niveau de contrôle policier des quartiers montréalais	46
Tableau V.	Analyses de régression linéaire des différents types de défiance policière	51
Tableau VI.	Modèle HLM visant à prédire la défiance policière	54
Tableau VII.	Relations entre la défiance policière et les caractéristiques des protagonistes	74
Tableau VIII.	Corrélations entre les caractéristiques sociodémographiques des quartiers et la défiance policière.....	75
Tableau IX.	Corrélations entre la défiance policière et les caractéristiques des quartiers, contrôlées pour le volume d'interventions policières	76
Tableau X.	Corrélations entre le volume d'interventions policières et les caractéristiques sociodémographiques des quartiers	77
Tableau XI.	Les probabilités de défiance et le nombre de bars des quartiers montréalais.....	78
Tableau XII.	Répartition des événements de défiance selon le moment de la journée	79
Tableau XIII.	Corrélations entre la défiance policière et les caractéristiques sociodémographiques des quartiers.....	80

LISTE DES FIGURES

Figure I.	Série chronologique de la défiance policière à Montréal (1998-2008).....	30
Figure II.	Série chronologique des types de défiance policière... (1998-2008)	31
Figure III.	Série chronologique de la défiance policière selon l'âge des auteurs (1998-2008)	33
Figure IV.	Série chronologique de la défiance policière selon l'ethnicité des auteurs (1998-2008)	36
Figure V.	Série chronologique de la défiance policière selon l'association des auteurs aux gangs de rue (1998-2008)	38

LES APPENDICES (ANNEXES)

Annexe I.	La défiance policière et les caractéristiques des protagonistes.....	74
Annexe II.	L'influence des caractéristiques des quartiers sur la défiance policière	75
Annexe III.	L'influence réelle des caractéristiques des quartiers sur la défiance policière.....	76
Annexe IV.	L'influence des caractéristiques des quartiers sur les interventions policières.....	77
Annexe V.	La probabilité de défiance lors d'une intervention policière selon le quartier.....	78
Annexe VI.	La temporalité de la défiance policière dans les quartiers risqués	79
Annexe VII.	Corrélations entre la défiance et les caractéristiques des quartiers (Niveau 2).....	80

REMERCIEMENTS

Bien qu'il s'agisse d'un parcours solitaire, l'aboutissement d'un travail de longue haleine qu'est un rapport de maîtrise aurait été impossible sans l'implication de plusieurs personnes à qui je désire transmettre mes sincères remerciements.

D'abord, merci à mon directeur, Jean-Pierre Guay, qui m'a appuyé depuis le tout début de mes études universitaires en criminologie. Merci pour ta confiance, ton support et tes idées, mais aussi pour ta compréhension dans les moments d'incertitude traversés.

Un merci particulier à mon co-directeur et conseiller au SPVM, Mathieu Charest, pour son engagement perpétuel malgré mes remises en question et mes changements de direction. Merci pour ton accueil, ta disponibilité et la grande générosité que tu m'as octroyée au cours des dernières années. J'en profite également pour souligner l'appréciable appui qu'accorde la Section de la Recherche et de la Planification Stratégique du SPVM aux projets tels que le mien.

Merci à la belle équipe du SRCQ, et particulièrement à Robert Chartrand, qui m'a ouvert les portes sans hésitation et m'a offert toute la latitude nécessaire à l'accomplissement de cette maîtrise. Merci à Marie-Josée Lemire pour son écoute et sa compréhension. Mon passage au SRCQ n'aurait pas été le même sans toi et je t'en remercie! Merci à mon superviseur, Michel Richer, pour ses judicieux conseils ainsi qu'à André Boisjoly pour sa précieuse collaboration et ses nombreuses relations dont il a su me faire bénéficier.

Finalement, je désire exprimer toute ma gratitude envers mes parents, Sylvie et Léo, sans qui tout ça aurait été impossible. Merci pour votre présence, vos encouragements inconditionnels, votre inimaginable support et la fierté que vous avez toujours manifesté à mon égard. Je vous adore ! Je tiens aussi à remercier mon copain Jean-Philippe, pour sa patience et l'appui qu'il m'a apporté au cours de ces cinq années d'études qui nous ont majoritairement séparées.

À tous ceux que j'oublie de nommer, mais qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de cet ouvrage, si jamais vous lisez ces pages, Merci !!

CHAPITRE 1

INTRODUCTION

1. INTRODUCTION

En tant que représentant de première ligne de l'autorité et de la loi, le policier¹ se doit d'agir de manière impartiale, sans implication personnelle et sans esprit de vengeance (Bui Trong, 1998). Alors que des règles de droit, des directives administratives, des ordres et hiérarchies dictent leur conduite, les policiers jouissent d'une latitude considérable dans la manière dont ils appliquent la loi, dispensent des services et obéissent aux ordres (Longtin, 2002). Confrontés quotidiennement à des citoyens hostiles, intoxiqués, des criminels endurcis, des jeunes (Bui Trong, 1998) voulant épater la galerie, les policiers se heurtent à des refus d'obtempérer, des désobéissances ou des protestations.

Généralement, il semble que la probabilité que l'autorité de la police soit défiée ou contestée augmente en fonction de la légitimité perçue de ses actions (Tyler, 2004). Plus l'exercice du pouvoir discrétionnaire est jugé arbitraire ou abusif, plus les citoyens risquent d'utiliser des mécanismes normaux d'opposition ou de riposte. L'exercice efficient de toute forme d'autorité nécessite la reconnaissance de sa légitimité, laquelle s'acquière en fonction de la justesse des décisions et des actions (Sunshine et Tyler, 2003; Tyler, 2004). Dans cette optique, la présente recherche s'intéresse aux actes de voie de fait, menace, harcèlement, entrave et intimidation, qualifiés de *défiance*², perpétrés spécifiquement contre les policiers.

Dans leur analyse comparée internationale des violences urbaines, Brodeur, Mulone, Ocqueteau et Sagent (2008) constatent que la défiance à l'égard des policiers est susceptible d'alimenter ou de déclencher des émeutes, lesquelles peuvent être comprises, à notre sens, comme des mécanismes plus ou moins généralisés de ras-le-bol exercés par les citoyens lorsqu'ils visent précisément les policiers. Conséquemment, il est aisé de se remémorer les récents événements survenus dans le quartier Montréal-Nord de la métropole, lesquels ont été provoqués par un incident avec les policiers du Service de

¹ De manière à alléger le texte, le masculin sera privilégié pour désigner les policiers et les policières.

² En vertu du Nouveau Petit Robert (2008), quiconque refuse de se soumettre, brave, provoque, insulte ou invite quelqu'un à venir se mesurer comme adversaire, défie (action de défier). À notre sens, un individu qui menace, harcèle, intimide, entrave ou commet un voie de fait envers un policier, défie l'autorité policière. Sera donc utilisé le terme « *défiance policière* » pour aborder les actes de menace, de harcèlement, d'intimidation, de voie de fait et d'entrave envers un policier présentement analysés.

police de la ville de Montréal (SPVM) interprété comme une « bavure policière » par une partie de la population³.

Pour Brodeur et al. (2008), il ne faut pas croire que de tels incidents en viennent toujours à l'émeute. Les violences urbaines sont l'aboutissement d'un climat de tension alimenté par une mauvaise relation entre les habitants d'un quartier et la police. Lorsque le climat local est mauvais, il est probable que certaines interventions policières, quoi que bien inspirées, soient mal comprises par les citoyens. Compte-tenu des conséquences néfastes tant sur le policier victimisé que sur le fonctionnement du système judiciaire, mais aussi des épisodes récents de manifestations généralisées de défiance envers le SPVM, il paraissait propice de se pencher sur les comportements de défiance dont les policiers montréalais ont été la cible au cours des dernières années.

Précisément, l'étude vise à déterminer les causes des épisodes de défiance dont les policiers du SPVM ont été victimes entre 1998 et 2008. Pour ce faire, une recension de la documentation scientifique fait d'abord état des écrits ayant permis de dégager quatre propositions qui seront soumises à l'épreuve des faits, suivi de la démarche méthodologique empruntée par la recherche. Le premier chapitre d'analyse vérifie la thèse selon laquelle les comportements de défiance policière varient en fonction des caractéristiques des personnes impliquées, suivi de celle proposant que le niveau de désordre d'un quartier prédit efficacement les comportements de défiance, à interventions policières tenues constantes. Après avoir présenté les mesures utilisées pour considérer l'excessivité du niveau de contrôle policier dans les quartiers, l'influence des quartiers sur-contrôlés (*overpoliced*) est vérifiée relativement aux probabilités qu'une intervention policière soit défiée. Des régressions linéaires et des analyses multiniveaux permettent finalement de départager les meilleurs prédicteurs des différents types de défiance policière ainsi que la variance des comportements de défiance entre le volume d'interventions et les conditions socioéconomiques et criminogènes des quartiers. D'après les résultats obtenus et les interprétations effectuées, la conclusion est présentée.

³ Le 9 août 2008, Fredy Villanueva, un jeune latino de 18 ans, a été abattu par un policier du SPVM alors qu'il tentait de prêter assistance à son frère qui se faisait arrêter dans un parc du quartier Montréal-Nord, en agrippant un policier à la gorge, le faisant craindre pour sa sécurité. Le lendemain, une manifestation s'est organisée contre l'acte jugé de criminel et de raciste par la famille Villanueva et la communauté. En soirée, une émeute éclate dans le quartier, provoquant des blessures, des incendies et des milliers de dollars en dommage, dont la destruction de plusieurs voitures de patrouille.

CHAPITRE 2

RECENSION DE LA DOCUMENTATION SCIENTIFIQUE

2. RECENSION DE LA DOCUMENTATION SCIENTIFIQUE

Le présent chapitre propose un aperçu des études portant sur le travail policier, les risques encourus, l'autonomie dont ils disposent dans l'exercice de leur métier et la personnalisation de leurs actions. Les particularités des stratégies policières selon les quartiers ou les personnes sont ensuite exposées, de même que leurs effets sur les risques de victimisation policière. Quant à elle, la dernière section du chapitre s'attarde à la perception qu'ont les citoyens de la police ainsi qu'à l'importance de la légitimité policière dans l'exercice efficient de leur métier.

2.1. PROFESSION : POLICIER

Aux dires de la Fédération des policiers du Québec : *«Le policier à tous les jours est confronté et traite avec les êtres les plus vils et méprisables, les plus dangereux et les plus incorrigibles. Le policier doit intervenir quand les autres s'abstiennent, foncer quand les autres se sauvent, s'exposer quand les autres se cachent. Le policier doit accepter de se faire cracher au visage, déchirer son uniforme sur le dos, insulter, alors qu'il essaie simplement de faire son travail...»* (Parent, 1993, p.15). Mais pour la plupart des auteurs, ce regard porté au travail policier est celui qu'adopte le cinéma et les séries télévisées puisque leur quotidien est beaucoup plus banal que le laisse penser ces scénarios (Mouhanna, 2007). Contrairement à la croyance populaire, Parent (1993) affirme que le métier de policier n'est pas le plus périlleux qui soit. Mineurs, travailleurs du transport, de la construction, bûcherons, pêcheurs et fermiers, entre autre, sont plus susceptibles de mourir au travail. À son avis, les policiers sont très peu exposés aux blessures et très rarement impliqués dans des affrontements violents. *«Engelures, piqûres d'insectes et morsures d'animaux, foulures, entorses, chutes et accidents de la route sont les principales causes de blessures des policiers»* (Parent, 1993, p. 155). Étudiant la violence potentielle dans les rencontres entre la police et le public, Bayley et Garofalo (1989) ont également constaté que la violence, même verbale, est peu fréquente dans le quotidien des policiers patrouilleurs et que la majorité des conflits est atténuée à leur arrivée. L'application de méthodes de travail spécifiques apprises, dans leur formation, aide les policiers et autres agents de la paix à se mettre à l'abri des victimisations graves (Ouimet, 1999). Le niveau de prudence dont fait preuve

le policier dans ses interactions avec le public, l'exécution des pratiques en équipe de même que l'utilisation de mécanismes psychologiques de la peur et d'intimidation (Cusson, 1998) pour maintenir leur situation autoritaire peuvent significativement influencer à la baisse leurs risques de victimisation (Kaminski, Jefferis et Gu, 2003). Brodeur (1984) rappelle toutefois que bien que les policiers doivent adopter une image suffisamment intimidante pour inhiber chez le citoyen la volonté de la défier ouvertement, cette attitude les contraint à affronter les risques d'une confrontation avec le citoyen.

2.1.1. Comportements encadrés, policiers autonomes

Fréquemment, les auteurs affirment que les policiers disposent d'une grande autonomie dans l'exercice de leur métier (Ericson, 1982; Klinger, 1997). Rarement présents sur le terrain, les supérieurs hiérarchiques des patrouilleurs peuvent difficilement exercer un contrôle sur leurs actions. Selon Longtin (2002), «*Les mêmes circonstances suspectes peuvent être ignorées ou non par un agent, selon qu'il est essentiellement réactif ou proactif*» (p.147). L'usage du pouvoir discrétionnaire est donc au cœur du travail policier et s'exerce à chaque occasion où l'agent choisit une action plutôt qu'une autre (Davis, 1969). Selon leur volonté d'être plutôt actifs ou plutôt passifs, les policiers choisissent, de leur gré et de plusieurs manières, soit de chercher ou d'attendre le délit (Mouhanna, 2007). Malgré cette autonomie, les policiers se doivent de respecter les règles qui dictent leur conduite. Entre autre, l'administration de l'organisation policière s'efforce d'encadrer ses agents par des politiques et orientations traduites dans des directives, des ordres et des hiérarchies. Le *Code criminel* fournit, quant à lui, les lignes directrices aux policiers relativement aux comportements prescrits et aux actions applicables. Malgré tout, les policiers conservent un pouvoir considérable dans la manière d'appliquer la loi, de dispenser des services et d'obéir aux ordres (Longtin, 2002).

Outre ce choix de pratique (*policing*), les policiers ont également le pouvoir de ne pas porter d'accusations dans certains cas. Les vastes pouvoirs discrétionnaires dont ils jouissent, lors des interventions auxquelles ils sont confrontés, les amènent à disposer sur le champ et à leur discrétion des droits et libertés des personnes impliquées dans une

situation donnée (Vignola, 1984; Cousineau et Cucumel, 1991; Carrington et Schulenberg, 2004). Ils opèrent donc un tri des affaires qui seront portées à l'attention du tribunal. Pour Carrington et Schulenberg (2003; 2004), dans le cadre des limites imposées par la loi et les politiques provinciales, la police exerce ses choix en se fondant sur une suite de facteurs liés à la situation. La décision des agents dépend des circonstances propres à chaque cas auxquels ils sont confrontés. Généralement, les études établissent que les variables influençant la décision d'intervenir dans une situation donnée sont la gravité de l'acte commis et les antécédents de son auteur (Gottfredson et Gottfredson, 1988). Après avoir mené plus de 200 entrevues auprès de 3000 policiers dans 95 services et détachements de police représentatifs de tous les services de police canadiens, Carrington et Schulenberg (2003;2004) ont identifié une série de facteurs conjoncturels pouvant influencer la décision du policier de déposer des accusations. D'après leurs analyses, les quatre facteurs les plus importants sont les facteurs «juridiques», c'est-à-dire la gravité de l'infraction, la présence d'une arme, le tort causé à la victime et les antécédents judiciaires du contrevenant. Hormis la classification de l'infraction dans le *Code criminel*, il semble toutefois que la gravité de l'infraction varie selon les policiers et que le dépôt d'accusations dépend nécessairement de la perception du policier de ce qui constitue un crime «mineur» ou «grave». Carrington (1998a) établit que beaucoup de policiers perçoivent les infractions contre l'administration de la justice comme étant «graves», puisqu'une personne appréhendée pour avoir commis une telle infraction est presque assurément accusée. Bien qu'aucun tort ne soit causé à la victime et qu'un tel comportement ne soit pas considéré comme étant « criminel », il est possible qu'une infraction grave soit à l'origine de l'infraction contre l'administration de la justice.

2.1.2. Des actions policières personnalisées

Les policiers sont le symbole le plus visible et le plus accessible de l'autorité et du maintien de l'ordre. Le policier se veut arbitre, régulateur des tensions sociales et représentant de la loi auprès de la population (Renouard, 1993). Confrontés quotidiennement à l'imprévu, les policiers acquièrent, dès l'école de police, une personnalité autoritaire qui leur permet d'accomplir leur métier, mais qui sert aussi de mécanisme de survie lorsqu'ils se sentent menacés (Del Prado, 2003). En parallèle, Reiser et Geiger (1984) remarquent qu'un sentiment illusoire de contrôle et d'invulnérabilité se

développe couramment chez les policiers, susceptible d'influencer à la fois leur interprétation des situations et leur attitude lors des interventions.

Ayant consacré la plupart de ses travaux à l'étude des comportements des agents d'application de la loi, Black (1993) est d'avis que les policiers, dans leurs relations avec le public, ont parfois tendance à traiter le citoyen automatiquement comme un ennemi. Ce comportement qu'il considère de « moraliste » est naturellement susceptible de provoquer un désaccord et une résistance chez le citoyen intercepté. D'avis que de telles conclusions ne s'appliquent pas nécessairement à tous les policiers, Bayley et Garofalo (1989) estiment que certains agents ont la capacité d'adopter des comportements qui réduisent les tensions et permettent une résolution efficace des problèmes, alors que d'autres ne possèdent pas de telles habiletés.

Pour Muir (1977) et Klinger (1997), le haut degré d'autonomie dont jouissent les policiers les amènent à développer leur propre « style » et à créer leur propre code de conduite. Bien qu'ils soient sujets aux normes prescrites par le droit et contraints aux exigences de l'organisation, ce sont les policiers qui jugent, d'après leur perception personnelle, de la mesure à appliquer. Certains policiers, attachés à une vision idéale de représentant de la loi et de l'ordre, s'appuient sur l'autorité et la force attachées à leur statut afin de contraindre les habitants à suivre les règles (Mouhanna, 2007). Pour Longtin (2002), la décision d'entreprendre ou non une action auprès d'un citoyen repose sur des critères parfois inappropriés ou des préjugés qu'entretiennent ces policiers. Deux policiers confrontés à un même individu peuvent avoir des comportements différents malgré les mêmes règles de conduite. À cet égard, Matrofski, Reisig et McCluskey (2002) considèrent que le style choisi par le policier est influencé d'une part, par sa personnalité et d'autre part, par le contexte dans lequel il doit intervenir. L'adoption d'un comportement irrespectueux chez le policier dépend de la situation sociale du quartier où il est assigné et, par ricochet, des caractéristiques personnelles des citoyens du quartier. Les suspects plus jeunes et de sexe masculin habitant dans un quartier fortement désorganisé incitent les policiers à adopter un comportement moraliste (Black, 1993; Matrofski et al., 2002). Bien avant l'exercice d'une quelconque intervention, les policiers assignés dans les quartiers défavorisés s'attendent à être confrontés à des

citoyens criminalisés et hostiles, ce qui favorise l'adoption d'une attitude autoritaire pouvant parfois devenir irrespectueuse.

2.2. LES STRATÉGIES POLICIÈRES

2.2.1. Des interventions policières adaptées aux quartiers

Tremblay, Tremblay et Léonard (1999) estiment que les décisions policières ne dépendent pas seulement des prédispositions individuelles des policiers, mais également de la dynamique collective des rapports sociaux à laquelle chaque poste de police est confronté. Les forces policières sont des organisations qui opèrent sur une base territoriale dans laquelle le comportement des policiers est le produit des caractéristiques des quartiers auxquels ils sont assignés. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les policiers ne ciblent pas tant les personnes que les populations ou les territoires dans l'exercice de leurs pratiques policières. Cette étude de Tremblay et al. (1999) sur les pratiques policières à Montréal a confirmé leurs hypothèses voulant que les policiers travaillent en groupe, que l'unité organisationnelle et décisionnelle de base est le poste de police et que celui-ci s'ajuste aux caractéristiques sociales du quartier et dicte les règles de conduite des policiers qui lui sont assignés. « *La variabilité des pratiques d'arrestation n'est pas modulée abstraitement par les caractéristiques individuelles des suspects ou victimes, mais par une appréciation raisonnée des enjeux collectifs et contextuels qui en découlent* » (Tremblay et al. 1999, p.472). Dans le même sens, Wilson et Zhao (2008) considèrent que les stratégies policières utilisées pour contrer la criminalité s'adaptent selon les quartiers ou territoires d'activité, créant différents styles d'application de la loi qui peuvent affecter plusieurs aspects du travail policier, dont la qualité de leur relation avec les citoyens. Si une visibilité et une intervention vigoureuse des policiers sont susceptibles d'envoyer un message clair aux suspects potentiels que leurs risques d'arrestations sont élevés (Wilson et Zhao, 2008), plusieurs organisations policières croient qu'un haut niveau de désordre dans un quartier nécessite une intensification de l'effectif policier sur le terrain afin d'obtenir un effet dissuasif sur les criminels potentiels. Dans son étude visant à expliquer à quel point la déviance et la criminalité d'un quartier affectent les actions policières, Klinger (1997) constate que le niveau de désordre du quartier détermine

principalement la vigueur avec laquelle les policiers s'engagent dans l'application de la loi.

Bien que le rôle des policiers assignés dans les quartiers désorganisés soit de poursuivre plus agressivement les criminels (Greene, 2000; Wilson et Zhao, 2008), plusieurs auteurs soutiennent que les agents y interviennent de manière plus massive et autoritaire (Margarita, 1980; Mouhanna, 2007). Entre autre, Roché (2007) et Mouhanna (2007) croient que le choix de l'organisation quant à la répartition des effectifs dans certains quartiers sensibles génère habituellement une intensification de l'activité policière, par des policiers plus présents, plus visibles et plus actifs, mais aussi par des actions ciblées de patrouille offensive et une politique de tolérance-zéro traduite par une application plus stricte des lois. Un volume élevé de crimes dans un quartier est alors susceptible d'inciter les policiers à durcir leurs pratiques répressives.

Pour Kane (2002), le sur-déploiement policier dans les quartiers désorganisés et dangereux s'explique par l'incapacité de ces communautés à exercer leur propre contrôle social informel. Puisque ces quartiers sont d'ordinaire composés d'habitants à faible revenu, criminalisés ou culturellement diversifiés (Kane, 2005), il n'est pas surprenant de constater que les policiers interpellent plus agressivement et mettent davantage en arrestation les citoyens qui se retrouvent au bas de l'échelle socioéconomique (Sherman, 1980; Hollinger, 1984). Walker, Spohn et DeLone (1996) ont tenté d'expliquer l'assignation disparate des policiers dans les quartiers tant désorganisés que surreprésentés ethniquement. Puisque les policiers sont déployés dans les quartiers selon le volume de crimes ou d'appels logés et que, nonobstant les centres-villes, les niveaux élevés de criminalité tendent à être concentrés dans les quartiers pauvres et culturellement diversifiés, un sur-déploiement policier est logiquement observable dans les secteurs défavorisés et multiethniques. Les auteurs remarquent aussi que cette population tend à appeler les policiers plus fréquemment, autant pour résoudre des problèmes d'ordre criminel que non-criminel. Conséquemment, le volume de contacts entre la police et les citoyens est plus élevé dans ces quartiers, ce qui augmente les chances d'interactions hostiles pouvant résulter d'une part, en l'utilisation de la force par les policiers et d'autre part, en actes défiants par les citoyens. Les policiers sont donc

plus à risques de victimisation dans les quartiers défavorisés et multiethniques, puisque le sur-déploiement de ressources génère de fréquents contacts involontaires avec cette population (Weitzer, 1999). Pour Brodeur et al. (2008), le faible niveau socio-économique, le taux de criminalité et l'existence significative d'une population immigrante dans certains quartiers favorisent le déploiement plus fréquent d'opérations policières visibles, alimentant un climat de tension et une perception d'illégitimité de la police qui favorisent la défiance et les assauts contre les policiers. En contrepartie, il n'est pas exclu que les quartiers défavorisés soient davantage composés de délinquants, lesquels génèrent plus de contacts avec les policiers. En ce sens, une défiance plus fréquente dans les quartiers défavorisés serait causée par le nombre de délinquants dans le quartier.

2.2.2. Des interventions policières ciblées

Dans leurs études, Hurst, Frank et Lee Browing (2000) de même que Walker et Katz (2008) observent que les jeunes représentent une partie de la population proportionnellement plus sujette aux contacts fréquents avec la police. En raison de leurs habitudes de vie, ils sont davantage questionnés ou interpellés par les policiers (Bittner, 1990). Ils voyagent en groupe, possiblement en raison de l'école et des activités reliées, se rassemblent dans les rues ou les endroits publics et s'attirent des ennuis en buvant des boissons alcoolisées, en flânant ou en étant stationnés longtemps dans des lieux publics et achalandés (Black, 1980; Walker, 1992). Si les jeunes sentent un resserrement de « l'étau pénal » par les policiers à leur égard (Jobard, 2006), Dobash, Dobash, Ballintyne, Schuman et Kaulitzki (1990) démontrent qu'ils font l'objet de contrôles identitaires répétitifs ou d'interpellations « gratuites ». D'après Anderson (1990), les policiers adoptent davantage une pratique de surveillance, d'interpellation et de contrôle aux endroits généralement occupés par les jeunes ou propices aux regroupements simplement parce qu'ils s'attendent à avoir des problèmes avec eux. Les contacts antagonistes entre les juvéniles et les policiers favorisent ainsi le manque de respect et la désobéissance des jeunes (Brown, Novak et Frank, 2009). Outre la qualité de la relation qu'ils entretiennent, McCluskey, Matrofski et Parks, (1999) remarquent que les jeunes sont plus vulnérables à la pression des pairs que les adultes, donc plus susceptibles d'adopter un comportement menaçant envers la police quand une audience est présente. Leur appréhension par un policier sous le regard de spectateurs présents affecte la

réputation du jeune, surtout s'il connaît plusieurs membres ou s'il croit qu'ils l'encouragent (Tedeschi et Felson, 1994).

Déjà en 1964, Piliavin et Briar concluaient que les policiers ont tendance à prendre des dispositions plus sévères avec les noirs. Tandis que Holmes (2000) constate que la composition raciale des quartiers est responsable du déploiement d'un nombre important d'effectif policier, Kent et Jacobs (2005) ajoutent que la concentration des forces policières répressives est plus importante dans les quartiers comptant une forte présence de minorités ethniques. Considérés comme une menace pour les policiers, non seulement physique mais aussi en termes de mode de vie, Lersch, Bazley, Mieczkowski et Childs (2008) établissent que les stratégies policières offensives sont concentrées dans les secteurs abritant une forte proportion de non-blancs. Selon la thèse de la « menace des groupes minoritaires » de Jackson (1989), les minorités ethniques d'un quartier sont perçues comme une menace aux yeux des groupes majoritaires, incluant les policiers, résultant non seulement en un sur-déploiement des effectifs, mais surtout en des stratégies policières coercitives et discriminatoires. Un traitement différentiel s'effectue par la police de la majorité (Douyon, 1993; Jobard et Névanen, 2007). Dans son étude portant sur le choix et l'orientation des dossiers imputés aux minorités ethniques, Lévy (1987) a examiné le contenu des dossiers transmis au tribunal parisien entre 1979 et 1981. Ses analyses prouvent que des pratiques policières sélectives sont mises en œuvre au stade de la prise en charge des affaires et que les décisions des policiers ne sont pas insensibles à la couleur de la peau et aux origines des citoyens.

Dans le cadre d'un mémoire de maîtrise, 60 % des 125 policiers du Service de police de la Communauté Urbaine de Montréal (SPCUM) interrogés par Balawyder (1992) ont admis que leur intervention auprès des minorités ethniques est différente de celle menée auprès des blancs, puisqu'ils estiment qu'elles sont la source des difficultés et constituent le problème. À la même époque, en se basant sur des incidents survenus dans le système de transport en commun de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), Douyon (1993) observe que les fouilles abusives, les interpellations fréquentes, les erreurs systématiques sur la personne et la surreprésentation de certaines minorités, particulièrement les noirs, au stade de l'interpellation, constituent un «schéma d'opération policière ethniquement

orienté» (p.180). Si les policiers usent plus strictement de leur pouvoir de mise en accusation dans les quartiers à plus forte composante multiculturelle, particulièrement ceux où la densité de noirs est élevée, Tremblay et al. (1999) soulève que l'ajustement du seuil de tolérance des policiers en matière d'arrestations vaut pour tous ceux qui habitent le quartier, peu importe leur origine ethnique (Tremblay et al., 1999). Les auteurs réfutent l'idée d'un racisme institutionnel chez les policiers dans la mesure où ils observent que les blancs, autant que les noirs, sont soumis à des pressions policières plus intenses dans les quartiers où les taux de criminalité sont plus élevés, donnant préséance à l'environnement des policiers comme vecteur de leurs interventions plutôt que leur personnalité. D'ailleurs, Smith (1986) défend qu'on ne doive aucunement attribuer la différence des pratiques policières à l'origine ethnique des citoyens visés par les interventions. Selon lui, l'effet de l'ethnicité de la personne interpellée disparaît au profit du contexte désavantagé du quartier.

2.2.3. La réplique des citoyens aux interventions policières

Conformément à la théorie des opportunités criminelles de Cohen et Felson (1969), Chamlin et Cochran (1994) croient que les interventions menées par les policiers rassemblent tous les ingrédients nécessaires à la perpétration d'une attaque contre un policier, mais encore faut-il qu'il soit susceptible d'exploiter cette opportunité. Dans le but d'explorer les raisons pour lesquelles certains suspects résistent à leur arrestation, Belvedere, Worrall et Tibbetts (2005) ont analysé un échantillon de 400 dossiers opérationnels d'un département de police de la Californie, dont la moitié impliquait un suspect ayant résisté physiquement à son arrestation. Alors que la gravité de l'infraction pour laquelle l'individu est intercepté, son âge ou son lieu de résidence n'ont aucun effet significatif sur les risques de résistance, les auteurs constatent que ce sont les caractéristiques du quartier où a lieu l'interaction entre le policier et le suspect qui affectent les risques de résistance à son arrestation. La dangerosité du quartier prédit efficacement la résistance des citoyens aux actions policières menées.

Dans la même perspective, Kaminski et al. (2003) ont examiné 603 cas d'assauts graves contre les policiers de Boston entre 1993 et 1999. Leur étude établit également que les conditions structurelles et criminologiques des quartiers influencent les opportunités

d'assauts contre les policiers. Dans un contexte de désorganisation sociale, les conditions criminologiques telles que l'hétérogénéité de la population, la mobilité résidentielle ou les faibles opportunités économiques facilitent le contexte pour le crime en augmentant le nombre de criminels potentiels. Leurs analyses proposent non seulement que la proximité entre les policiers et ces criminels motivés est entretenue par l'augmentation de la population, sa densité, de hauts niveaux de tension économique, mais aussi que la densité d'arrestation est une mesure directe du concept de proximité entre les policiers et les contrevenants, laquelle favorise leur victimisation.

L'étude de Lester (1978) ne révèle, quant à elle, aucune corrélation entre les assauts contre les policiers et la densité de population des quartiers, la proportion de citoyens vivant sous le seuil de la pauvreté, le taux de criminalité et la mobilité résidentielle. Le taux d'assauts contre les policiers n'est pas influencé par les caractéristiques des quartiers, favorisant leur proximité avec les criminels, mais seulement par son indicateur de contacts entre le public et la police qu'est le taux d'arrestations. Considérant que l'arrestation augmente les opportunités d'attaques dont pourraient être victimes les policiers (Morrison et Meyer, 1974; Regens, Meyer, Swanson, Chapman et Wilson, 1974 dans Wilson et Zhao, 2008; Chamlin et Cochran, 1994), la résistance, la désobéissance, le manque de respect ou tout autre acte d'opposition posé à l'égard des policiers sont des réactions à l'action policière exécutée. Les caractéristiques des quartiers ne semblent influencer qu'indirectement les risques d'opposition à l'égard de l'autorité policière. Pour Griffiths et McDaniel (1993), le taux élevé d'agressions envers la police est la cause directe d'un taux élevé d'interventions relié au nombre important d'assignations que les policiers reçoivent dans ces quartiers.

2.3. LA PERCEPTION DE LA POLICE

Alors que Kane (2002) estime que ce sont les facteurs à la base des conflits entre les policiers et les citoyens qui compromettent la légitimité de la police et augmentent significativement les tensions entre les deux groupes dans certains quartiers, Sunshine et Tyler (2003) suggèrent que la légitimité policière ne dépend que du comportement du policier lui-même. Les pratiques policières agressives engendrent un haut niveau

d'hostilité de la part des citoyens et un questionnement quant à la légitimité de l'autorité de la police qui se traduisent par une rébellion de ceux qui se sentent traités irrespectueusement (McCluskey, 2003). La perception d'avoir obtenu un mauvais traitement est la seule et unique source d'insatisfaction de la population face au système de justice (Sarat, 1977). Généralement considérée comme étant positive, il semble que la perception des citoyens soit influencée par leur âge et leur ethnicité (Claster, 1967; Jacob, 1971; Decker, 1981; Chamlin et Cochran, 1994; Yagil, 1998; Bui Trong, 1998).

Selon Nihart, Lersch, Sellers et Mieczkowski (2005), les jeunes entretiennent ordinairement une attitude défavorable à l'égard de la police parce qu'ils comprennent mal ou pas du tout le rôle du policier dans la société. La culture antiautoritaire et indépendante des jeunes, leur incompréhension des procédures policières et judiciaires, leur impression que la police est une institution créée pour les ennuyer et non pour les protéger (Susini, 1966) et leur « totale méconnaissance du sens de la loi, du règlement et des règles de courtoisies » (Bui Trong, 1998) les encouragent à percevoir la police dans son rôle répressif plutôt que protecteur (Renouard, 1993). De par leur perception injuste de l'autorité policière, les jeunes sont plus enclins à ne pas obéir aux demandes des policiers (Muir, 1977). Bien que Yagil (1998) ait remarqué que les jeunes n'assument pas leurs responsabilités, ce qui les porte plutôt à diriger leurs émotions négatives sur les policiers, plusieurs auteurs concluent que leur attitude dépend avant tout de la fréquence de leurs contacts avec les policiers ou ceux de leurs amis qu'ils qualifient de coercitifs et discriminatoires (Brown et al., 2009). Les jeunes croient que la police utilise beaucoup trop la force, n'approuvent pas la façon dont ils sont « traités » par les policiers et vont même jusqu'à les blâmer pour les mauvaises conditions de vie de leur quartier (Nihart et al., 2005). Le manque de respect des jeunes à l'égard des policiers visent donc à exprimer leur perception d'injustice (Engel, 2003). Allant plus loin dans leurs analyses, Lieber, Nalla et Farnworth (1998) découvrent que mise à part la fréquence de leurs contacts avec les policiers, un facteur qui prédit significativement l'attitude négative des jeunes à l'endroit de la police est l'ethnicité. À leur avis, ce sont surtout les jeunes issus d'une minorité ethnique qui perçoivent la police comme étant injuste et illégitime.

Dans leur étude portant sur le rôle de la police dans le développement d'attitude négative chez les citoyens, Smith et Hawkins (1973) affirment que contrairement aux jeunes, dont la perception n'est influencée que par leurs fréquentes expériences antérieures avec la police, les minorités ethniques ont une attitude négative bien avant d'entrer en contact avec les policiers. La forte perception négative de la police à travers les citoyens appartenant à une minorité ethnique n'est aucunement influencée par une victimisation ou une arrestation antérieure. C'est d'ailleurs pour cette raison que Webb et Marshall (1995) considèrent l'ethnicité comme étant le facteur le plus important relativement à l'attitude des citoyens envers la police. Ils perçoivent la police comme étant plus corrompue, injuste, facilement irritable, brusque, moins intelligente ou amicale, plus cruelle et plus harcelante que les blancs (Jacob, 1971). Si certains évoquent l'implication significative de la culture des groupes minoritaires pour expliquer leur perception négative de la police, Jacob (1971) soulève que celle-ci peut être influencée par les effets indirects d'une expérience antérieure. L'attitude négative d'un membre de la communauté ayant vécu une mauvaise expérience avec la police, réelle ou perçue, se transmet facilement au reste de la communauté (Weitzer, 1999). D'avis qu'il y a une variation considérable dans la perception de la police selon l'ethnicité, Cole (1999) croit que les minorités ethniques se considèrent particulièrement maltraitées par les policiers simplement parce qu'elles sont plus susceptibles d'être interceptées. S'il est démontré que les pratiques policières sont plus fréquentes et répressives dans les quartiers ethniquement surreprésentés (Kent et Jacobs, 2005), il n'est pas surprenant que Mann (1993) constate que les groupes ethniques sont moins satisfaits des services offerts par la police et estiment que leur relation est abrasive.

Contrairement aux membres des organisations criminelles adultes, plusieurs auteurs estiment que les gangs de rue font preuve d'un manque d'intérêt et de respect pour les normes de la société (Lanctôt et Leblanc, 1996), d'une tendance à entretenir des relations sociales avec des personnes qui, comme eux, sont portées à la rupture sociale (Fagan, 1990), d'une constante opposition avec le pouvoir formel et les figures de l'autorité (Lanctôt, 1995; Hébert, Hamel, Savoie, 1997), ainsi que d'un recours fréquent à des techniques de neutralisation pour justifier leurs actions (Lanctôt et Leblanc, 1996; Désormeaux, 2007). Ils s'identifient à leur territoire et s'en font les défenseurs puisque la

solidarité groupale suppose un état de guerre avec quiconque pouvant constituer une menace, en particulier les policiers. Leur absence de contrôle face aux policiers et les risques qu'ils encourent compte-tenu de leurs activités criminelles provoquent un sentiment de crainte qui les pousse à intimider, à résister ou à vouloir dominer les policiers avant de l'être eux-mêmes (Mannoni, 1988).

En opposition avec l'autorité policière, la résistance des membres des organisations criminelles, telles que les gangs de rue, est omniprésente dans leurs échanges avec les forces de l'ordre (Del Prado, 2003). Les comportements intimidants des organisations criminelles sont parfois une réaction à ce qu'elles vivent comme de la provocation policière. Il n'est pas rare que certains policiers survoltés et zélés qui veulent à tout prix coincer les membres de ces organisations, adoptent des comportements plus autoritaires ou répressifs. En ce sens, l'auteur conclut que les comportements intimidants des organisations criminelles répondent à des actions policières provocantes. Dans le but d'évaluer l'impact d'une présence policière intensive dans certains quartiers de San Bernardino (Californie) sur la criminalité des gangs de rue, Maxon, Hennigan, Sloane et Kolnick (2004) sont venus à la conclusion que l'ajout de policiers visibles et actifs a un impact direct sur les comportements des gangs. La présence de ces derniers dans les quartiers diminue significativement, les citoyens se sentent plus en sécurité et leur implication dans toute les formes de criminalité, incluant l'intimidation, est réduite considérablement.

2.4. LA NÉCESSITÉ DE LA LÉGITIMITÉ POLICIÈRE

Les auteurs s'étant attardés à l'efficacité policière considèrent généralement que les policiers doivent obligatoirement être obéis pour exercer efficacement leur métier. Cette obéissance doit non seulement avoir lieu lors des interpellations avec le public, mais également dans leurs rencontres quotidiennes (Tyler, 1990). Conséquemment, la légitimité perçue de l'autorité policière influence significativement le degré d'obéissance du public, leur coopération et leur niveau d'acceptation des décisions policières (Tyler, 2004). Il s'agit du concept central et nécessaire à l'exercice efficient de toute forme d'autorité (Tyler, 2004). Plus précisément, les recherches considèrent la légitimité comme

étant la propriété d'une entité ou d'une institution qui amène les gens à croire qu'elle est habilitée à être obéie et respectée (Sunshine et Tyler, 2003). Cette légitimité s'acquière en fonction de la justesse des décisions et de son efficacité à combattre le crime.

Indépendamment de l'âge, de l'ethnicité ou du statut socioéconomique des citoyens, Tyler (1990; 2004) assure que la légitimité perçue de la police dépend d'abord et avant tout de la manière dont les policiers exercent leur autorité. La qualité du traitement offert par les policiers dans une communauté a un impact direct sur l'évaluation que font les citoyens de la police (Tyler, 2004), sur le niveau d'hostilité dans leurs relations et sur la coopération et l'obéissance des citoyens (Kane, 2005). En ce sens, les modes d'interventions des policiers jouent un rôle crucial dans le climat qui règne entre citoyens et policiers, lequel *«paraît très lié à la qualité de l'exercice quotidien de la police et aux relations que les agents, tout comme l'institution, entretiennent avec la population»* (Brodeur et al., 2008, p.22). Lorsque la police est perçue comme une organisation illégitime, leurs actions sont susceptibles d'être confrontées, leurs décisions susceptibles d'être rejetées, leurs directives susceptibles d'être ignorées (Sunshine et Tyler, 2003). L'exercice injuste de l'autorité mène inévitablement à la défiance, l'aliénation et la désobéissance. Tel que proposé par Margarita (1980), l'illégitimité est un facteur prépondérant dans l'analyse des risques d'assauts dont les policiers peuvent être victimes. Dans le même sens, Bui Trong (1998) croit qu'une intervention policière est susceptible d'être défiée par divers comportements (désobéissance, entrave, menace, hostilité, manque de respect, résistance à son arrestation, agression etc.) dans la mesure où elle est perçue par l'individu interpellé comme une attaque personnelle, une offense, une injustice, une humiliation ou une provocation justifiant une réaction immédiate. Puisque la légitimité est le concept central et nécessaire à l'exercice de toute forme d'autorité, un public négatif et hostile rend forcément le travail des policiers beaucoup plus difficile et risqué (Smith et Hawkins, 1973). Toutefois, Brodeur et al. (2008) constatent que l'attitude et la perception qu'ont les citoyens de la police influencent significativement la manière dont l'action policière est comprise. Dans la mesure où les résidents d'un quartier adoptent majoritairement une attitude positive, il semble que les patrouilles visibles, ciblées et les contrôles plus fréquents soient perçus comme légitimes.

2.5. PROBLÉMATIQUE

Si certains auteurs laissent croire que les policiers sont plus à risque d'être victimisés dans les quartiers défavorisés, et que ces quartiers abritent fréquemment un nombre plus élevé d'individus criminalisés, de citoyens vivant sous le seuil de la pauvreté ou issus de groupes minoritaires, d'autres affirment que la victimisation policière dépend du volume important d'interventions effectuées dans de tels quartiers. Or, rare sont ceux qui ont vérifié l'effet des caractéristiques des quartiers, en tenant simultanément compte du niveau d'interventions policières qui y sont menées, sur les risques de victimisation policière ou de résistance à son arrestation.

Opérant sur une base territoriale, les policiers ajustent leur niveau de contrôle et de surveillance en fonction des caractéristiques propres aux quartiers. Considérant que la légitimité perçue des citoyens à l'égard des interventions de la police exerce un effet important sur les risques de résistance ou de confrontation avec la population, l'illégitimité des forces de l'ordre peut alors être fonction des pratiques policières jugées excessives par la population.

Par conséquent, la présente étude cherche à départager les causes des épisodes de défiance dont les policiers du SPVM ont été victimes. Elle propose de mesurer l'influence relative des caractéristiques des quartiers, des personnes impliquées et des interventions policières menées. Les propositions suivantes seront soumises à l'épreuve des faits :

Hypothèse 1. Les comportements de défiance contre les policiers dépendent des caractéristiques des personnes interceptées. Plus les interventions policières visent les jeunes, les membres d'une minorité ethnique et les gangs de rue, plus les policiers risquent d'être défiés, toutes choses étant égales par ailleurs.

Hypothèse 2. Les comportements de défiance varient en fonction du niveau de désordre et des caractéristiques sociodémographiques des quartiers, indépendamment du volume d'interactions entre les citoyens et la police. Plus un quartier se compose de criminels, de

familles à faible revenu, de minorités ethniques et de juvéniles, plus le sentiment anti-police est vif et plus les manifestations de défiance seront fréquentes, toutes choses étant égales par ailleurs.

Hypothèse 3. La probabilité qu'une intervention policière soit défiée dépend de l'excessivité des activités policières menées dans le quartier. Plus un quartier est sur-contrôlé par rapport à son volume de crimes déclarés (*overpoliced*), plus le climat local est tendu, plus les policiers sont perçus comme étant illégitimes et plus ils risquent d'être défiés lorsqu'ils procèdent à une intervention, toutes choses étant égales par ailleurs.

Hypothèse 4: Les comportements de défiance ne sont fonction que du nombre d'interactions entre la police et les citoyens, indépendamment des caractéristiques sociodémographiques et criminogènes des quartiers.

CHAPITRE 3

MÉTHODOLOGIE

3. MÉTHODOLOGIE

3.1. SOURCES DE DONNÉES

3.1.1. Module d'Information Policière (MIP)

Alimentant la Déclaration Uniforme de la Criminalité (DUC2) au niveau fédéral, le MIP est constitué de l'ensemble des dossiers opérationnels des services policiers québécois participants, dont SPVM. Sur une base quotidienne, le MIP répertorie tous les événements commis de même que les personnes arrêtées, suspectées ou celles dont l'identité a été contrôlée. L'interrogation de cette banque a donc permis d'en retirer les événements de défiance policière, les personnes impliquées de même que les fréquences des arrestations et interpellations exercées par les policiers du SPVM. Ouvert à la date où est connue l'infraction commise, un dossier opérationnel peut contenir jusqu'à quatre (4) codes d'événement si les infractions visées peuvent être déclarées en multiples, de la plus grave à la moins grave, au sens du *Code criminel*.

Bien que certains actes de défiance puissent être facilement perceptibles, il n'en demeure pas moins que le manque de respect, la désobéissance ou l'intimidation peuvent avoir une signification différente selon les individus. Pour Del Prado (2003), le caractère psychologique prévaut habituellement, entre autre dans la matérialisation de l'intimidation, ce qui rend complexe la reconnaissance de ces gestes. « *C'est moins l'acte en lui-même que l'intention du suspect et l'interprétation de la victime qui la définissent* » (Del Prado, 2003, p.95). En ce sens, la subjectivité d'un comportement de défiance laisse au policier la liberté de l'interpréter à sa guise. C'est suite à la détermination du policier et à son désir de les signaler que les actes de défiance font l'objet d'un dossier opérationnel et sont ajoutés dans le MIP.

3.1.2. Recensement canadien de 2006

Effectué tous les cinq ans par l'organisme fédéral Statistique Canada, le recensement de la population canadienne permet de broser un tableau statistique du pays et de ses habitants. Il recueille des renseignements sur les caractéristiques sociodémographiques de la population, lesquels sont ensuite transformés en statistiques

et permettent de dresser un portrait fiable des tendances sociales et culturelles. Couvrant un large éventail d'unités géographiques (des provinces et territoires canadiens jusqu'aux îlots)⁴, les informations relatives aux caractéristiques démographiques, socioéconomiques et criminelles des quartiers situés sur le territoire du SPVM ont pu être distinguées selon les postes de quartier (PDQ).

3.2. OPÉRATIONNALISATION DES VARIABLES

3.2.1. Mesurer la défiance policière

Puisque la présente étude cherche à établir ce qui influence les comportements de défiance dirigés contre les policiers du SPVM, le nombre total d'actes de défiance constitue la principale variable dépendante. Considérant que ces actes puissent prendre la forme d'attaques physiques, de résistance à son arrestation, de désobéissance ou de manque de respect, plusieurs infractions au *Code criminel* composent la défiance policière : Intimidation – 423 *C.cr.* (et 423.1 *C.cr.* depuis 2001⁵), proférer des menaces – 261.1 *C.cr.*, harcèlement criminel – 264 *C.cr.*, voie de fait contre un policier ou contre un agent de la paix – 270 *C.cr.* et nuire à un fonctionnaire public ou à un agent de la paix – 129 *C.cr.* En conséquence, seuls les événements déclarés par le SPVM et ayant les codes MIP⁶ correspondant à ces infractions à l'un ou l'autre des quatre (4) endroits prévus sur le dossier opérationnel ont été sélectionnés.

De manière à identifier les événements visant les policiers, deux types de sélection ont été utilisés. D'une part, tous les événements étant, par définition, commis à l'endroit des policiers ont été retenus (voie de fait contre un policier ou un agent de la paix et nuire à un agent de la paix). Pour les autres infractions, la distinction a été possible grâce à l'identification de la victime sur les dossiers opérationnels. N'étant jamais inscrite,

⁴ www.geodepot.statcan.ca

⁵ Adopté dans la foulée des événements entourant *l'Opération Printemps 2001*, le projet de loi C-24 prévoit que le recours à la violence pour intimider les personnes associées au système judiciaire (qui comprend les témoins, jurés, procureurs, policiers, gardiens de prison, juges, journalistes ainsi que députés et sénateurs) ou un membre de leur famille dans l'intention d'entraver l'administration de la justice constitue une infraction à l'article 423.1 *C.cr.*

⁶ D'après le codage d'événement au MIP selon la DUC2, les codes retenus sont : 37101 – Intimidation, 37906 – Intimidation d'un intervenant du système judiciaire, 1640 – Proférer des menaces, 1625 – Harcèlement criminel, 14601 – voies de faits contre un policier, 14602 – voies de faits contre un agent de la paix et 3470 – nuire à un fonctionnaire public ou agent de la paix.

l'identité du policier victimisé est plutôt remplacée par les termes : «SPVM», «SPCUM», «POLICE», «CADET POLICIER» ou «POLICIER», ce qui a facilité la sélection.

Alors que la distinction entre les actes de menace et ceux de harcèlement est souvent ardue, il a été jugé avantageux de les réunir en une seule et même catégorie de défiance. Ainsi, chaque événement sélectionné représente un des types de défiance policière suivants : 1) intimidation, 2) menace-harcèlement, 3) voie de fait, 4) entrave. Enfin, l'analyse de la défiance policière sur une longue période a été privilégiée, soit de 1998 à 2008. Cette période de onze années permet d'explorer les variations des événements de défiance policière à Montréal (n = 15 023) et d'effectuer un zoom temporel entre autre grâce aux séries chronologiques.

a) LA PROBABILITÉ DE DÉFIANCE (N = 3 168)

De manière à mesurer la probabilité que les policiers soient défiés lorsqu'ils procèdent à une intervention (interpellation et arrestation), une mesure de probabilité de défiance a été calculée et agrégée sur une base mensuelle pour chaque PDQ : nombre total d'actes de défiance/nombre d'interventions policières effectuées. En raison de la disponibilité limitée aux années 2001 à 2008 des variables relatives aux interventions policières, la probabilité de défiance a été agrégée sur un total de 3 168 mois ([8 (ans) x 33 (PDQ)] x 12 (mois)).

3.2.2. Variables explicatives

3.2.2.1. Caractéristiques des événements (n = 15 023)

En fonction de la sélection des événements de défiance commis à l'endroit des policiers entre 1998 et 2008, les caractéristiques contenues dans le MIP ont été exportées dans une banque de travail. Cette première catégorie de variables indépendantes comprend les circonstances de l'événement (type de défiance, nombre de personnes impliquées, année, saison, moment de la journée) et les caractéristiques des protagonistes

engagés (âge, sexe, ethnicité, association à un gang de rue (GDR)⁷), inscrits par les policiers ayant rédigés le rapport d'événement.

3.2.2.2. Caractéristiques des quartiers (n = 33)

Puisque le territoire desservi par le SPVM compte trente-trois PDQ, les données sociodémographiques et criminelles obtenues par le biais du *Recensement canadien de 2006* ont été agrégées par quartier. Cette deuxième catégorie de variables indépendantes est constituée des caractéristiques démographiques (population, âge, ethnicité), économiques (taux de chômage, proportion de familles à faible revenu, proportion d'habitants sans diplôme), criminogènes (taux de criminalité, taux de suspects, taux de crimes contre la personne, nombre de crimes déclarés) et situationnelles (nombre de bars⁸, quartier situé au centre-ville, quartier d'activités « gangs de rue⁹ ») des trente-trois PDQ.

3.2.2.3. Interventions policières (n = 3 168)

La troisième catégorie de variables indépendantes se compose du nombre d'arrestations, nombre d'interpellations et du nombre total d'interventions policières effectuées entre 2001 et 2008, lesquelles ont été agrégées sur une base mensuelle pour chaque PDQ. À partir de ces variables, une mesure d'excessivité des interventions a été construite :

a) L'EXCESSIVITÉ DES INTERVENTIONS POLICIÈRES (N = 3 168)

Considérant que les interventions policières peuvent être jugées excessives lorsque leur volume excède le niveau de trouble d'un quartier, l'indicateur d'excessivité des interventions, agrégé sur une base mensuelle par PDQ, est le nombre total

⁷ Élaborée par la Division du Renseignement du SPVM à partir du Système automatisé de renseignements criminels (SARC), une vaste liste de personnes associées de près ou de loin aux gangs de rue a été utilisée dans le cadre de la présente étude. Puisqu'elle est fréquemment mise à jour et utilisée par le SPVM, il a été jugé acceptable de se baser sur cette liste afin de relier les auteurs de défiance aux gangs de rue. Mentionnons que la consultation de la liste a eu lieu en avril 2009, et que les modifications effectuées ultérieurement n'ont pu être prises en compte.

⁸ Le nombre de bars par PDQ est issu de la liste des 1 626 endroits licenciés sur l'Île de Montréal en 2005-2006. Seront donc appelés « bars » dans la présente étude les : bars, clubs, tavernes, brasseries, de même que les restaurants et restaurants-pubs détenant un permis d'alcool pour vendre et servir des boissons alcooliques pour consommation sur place selon la *Loi sur les permis d'alcool*.

⁹ Outre les quartiers du centre-ville de Montréal, les quartiers considérés d'activité «gangs de rue» sont : Montréal-Nord (39), Côte-des-Neiges (26), Petite-Bourgogne/St-Henri/Pointe-St-Charles (15), Rosemont (44) et Ahunatic (27), soit ceux détenant 50 % des événements impliquant un gang de rue durant la période à l'étude.

d'interventions policières/le nombre total de crimes déclarés¹⁰ aux policiers. Puisque les quartiers montréalais ont une moyenne de 3,35 interventions policières effectuées mensuellement par crime déclaré (écart-type = 0,70), les quartiers dont l'indicateur se situe à ± 1 écart-type de la moyenne sont considérés comme étant adéquatement contrôlés¹¹. Le tableau I présente la mesure d'excessivité des interventions policières.

Tableau I. Présentation de la mesure d'excessivité des interventions policières

INDICATEUR	NIVEAU DE CONTRÔLE	MESURE
2,64 -	Sous-contrôlés (<i>Underpoliced</i>)	- 1
2,65 - 4,04	Adéquatement contrôlés (<i>Adequate</i>)	0
4,05 +	Sur-contrôlés (<i>Overpoliced</i>)	1

3.3. STRATÉGIES D'ANALYSES

Globalement, l'étude cherche à déterminer si les pratiques policières sont à la base de la défiance dont les policiers du SPVM sont victimes, ou si elle est attribuable aux caractéristiques des protagonistes ou des quartiers. De manière à vérifier nos hypothèses, deux principaux chapitres seront consacrés aux analyses privilégiées.

3.3.1. Analyses descriptives

Dans un premier temps, l'analyse descriptive donne lieu à l'exploration des actes de défiance dont les policiers du SPVM ont été la cible entre 1998-2008. Dans un enchaînement structuré par les hypothèses suggérées, des séries chronologiques, des tableaux croisés, des corrélations et des régressions linéaires multiples seront réalisés. Alors que ce principal chapitre d'analyse permet de valider la majorité de nos hypothèses, une analyse hiérarchique à deux niveaux devra ensuite être effectuée.

3.3.2. Analyse multiniveaux

Entre autre, l'étude cherche à déterminer si le volume d'interventions policières a une incidence sur les comportements de défiance, indépendamment des caractéristiques des quartiers. Pour tenir dûment compte de la situation sociale et criminogène des

¹⁰ Les crimes considérés pour l'indicateur sont les crimes contre la personne, les crimes contre la propriété et les crimes relatifs aux stupéfiants.

¹¹ Le terme «contrôlé» sera utilisé pour éviter l'anglicisme «policed» qu'est l'action de police.

quartiers dans la relation entre le volume d'interventions policières et la défiance, les données nécessaires à l'analyse sont à deux niveaux, soit: les interventions policières calculées sur une base mensuelle et les caractéristiques statiques des quartiers où ont lieu ces pratiques. Cette hiérarchie se devait donc d'être prise en compte, nécessitant l'utilisation de la méthode des modèles hiérarchiques linéaires grâce au logiciel d'analyse HLM6 (Hierarchical Linear and nonlinear Modeling).

D'après Hofmann (1997), cette technique est appropriée aux études de niveaux multiples puisqu'elle étudie à quel degré la variance de la variable dépendante est expliquée par les variables indépendantes de premier niveau hiérarchique et par les variables indépendantes de deuxième niveau hiérarchique (voir aussi Arrègle, 2003; Bryk et Raudenbush, 1992). Fitzgerald (2008) explique également que les techniques de régression traditionnelles supposent que les observations individuelles sont indépendantes les unes des autres. Si cette hypothèse n'est pas juste, les estimations des coefficients de régression peuvent être biaisés et les écarts-types, sous-estimés. De ce fait, les techniques multiniveaux permettent de tenir compte de la variabilité de niveaux 1 et 2 de façon simultanée, mais indépendante.

3.3.2.1. Modèles hiérarchiques

Pour vérifier l'effet réel du volume d'interventions policières sur la défiance dont les policiers sont victimes, un modèle à deux niveaux hiérarchiques a été construit. Après avoir vérifié, dans un modèle vide (sans aucune variable explicative), comment se décompose la variance de la défiance policière mensuellement, la variable indépendante de niveau 1 (volume d'interventions policières) a été insérée dans le modèle vide pour déterminer si la variation de la défiance policière est liée au volume d'interventions. Par la suite, les variables statiques de niveau 2 (caractéristiques des quartiers) ont été incorporées afin de valider si la variance des comportements de défiance est seulement expliquée par le volume d'interventions policières, ou si elle est également distribuée selon les caractéristiques des quartiers.

3.3.3. Présentation des variables à l'étude

Afin d'avoir un aperçu général des variables utilisées dans la présente étude, le tableau II synthétise chacune d'elles, selon leur catégorie et leur niveau.

Tableau II. Synthèse descriptive des variables à l'étude

VARIABLES	N	MOYENNE (%)	MODE (MÉDIANE)	É-T	MIN	MAX
<i>Variables dépendantes (agrégées)</i>						
Nombre total d'actes défiants	3 168	3,5	(3,0)	3,1	0,0	25,0
Mesure de probabilité de défiance	3 168	2,1	(1,8)	1,5	0,0	10,7
<i>Caractéristiques des événements</i>						
Année	15 023	-	-	-	1998	2008
Défiance : entrave	15 023	(54,6)	-	-	-	-
Défiance : voie de fait	15 023	(36,3)	-	-	-	-
Défiance : intimidation	15 023	(0,8)	-	-	-	-
Défiance : menace-harcèlement	15 023	(8,30)	-	-	-	-
Moment : avant-midi	15 023	(13,1)	-	-	-	-
Moment : après-midi	15 023	(22,3)	-	-	-	-
Moment : soirée	15 023	(25,6)	-	-	-	-
Moment : nuit	15 023	(39,0)	-	-	-	-
Saison : printemps	15 023	(25,7)	-	-	-	-
Saison : été	15 023	(27,8)	-	-	-	-
Saison : automne	15 023	(25,1)	-	-	-	-
Saison : hiver	15 023	(21,3)	-	-	-	-
Auteur : blanc	19 659	(61,0)	-	-	-	-
Auteur : noir	19 659	(27,2)	-	-	-	-
Auteur : latino	19 659	(4,4)	-	-	-	-
Auteur : autre origine	19 659	(7,4)	-	-	-	-
Auteur : juvénile	19 423	(10,4)	-	-	-	-
Auteur : adulte	19 423	(89,6)	-	-	-	-
Auteur : homme	19 659	(83,5)	-	-	-	-
Auteur : femme	19 659	(16,5)	-	-	-	-
Auteur : associé aux GDR	19 659	(13,3)	-	-	-	-
Auteur : non-associé aux GDR	19 659	(86,7)	-	-	-	-
Nombre d'auteurs impliqués	15 023	1,3	(1,0)	2,0	1,0	142,0
<i>Niveau 1: Interventions policières</i>						
Nombre d'arrestations	3 168	99,3	(91,0)	57,0	6,0	439,0
Nombre d'interpellations	3 168	63,1	(53,0)	45,6	3,0	394,0
Nombre total d'interventions	3 168	162,5	(151,0)	91,8	16,0	714,0
Mesure d'excessivité des interventions	3 168	0,0	0,0	0,5	-1,0	1,0
<i>Niveau 2: Caractéristiques quartiers</i>						
Proportion minorités ethniques	33	24,4	(23,9)	12,3	7,5	61,1
Proportion 0-11 ans	33	11,7	(12,1)	2,9	5,0	16,0
Proportion 12-24 ans	33	15,9	(16,0)	2,4	7,9	20,0
Proportion 25-34 ans	33	16,2	(15,0)	5,4	7,0	30,0
Taux juvéniles /1000 hab	33	38,5	(38,3)	19,5	5,3	85,0
Taux chômage /1000 hab	33	5,5	(5,4)	1,3	4,0	10,0
Proportion faible revenu	33	17,1	(16,6)	6,9	5,0	35,0
Taux criminalité /1000 hab	33	114,5	(69,9)	156,94	33,9	825,6
Taux suspects /1000 hab	33	24,8	(21,1)	18,3	3,8	107,7
Taux crimes pers /1000 hab	33	16,7	(12,9)	16,0	3,7	90,1
Quartier du Centre-ville (O/N)	33	0,1	0,0	0,4	0,0	1,0
Quartier d'activités GDR (O/N)	33	0,2	0,0	0,4	0,0	1,0
Quartier ciblé Antigang (O/N)	33	0,2	0,0	0,3	0,0	1,0
Nombre bars dans le quartier	33	49,3	(35,0)	49,9	3,0	220,0

CHAPITRE 4

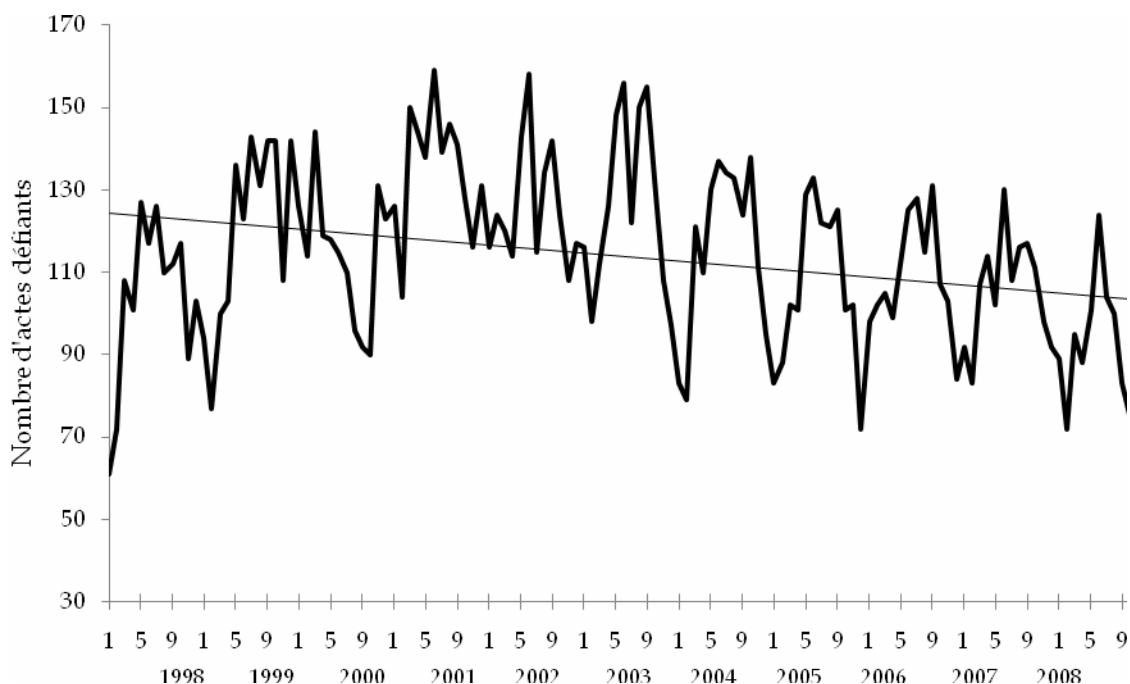
LA DÉFIANCE POLICIÈRE À MONTRÉAL (1998-2008)

4. LA DÉFIANCE POLICIÈRE À MONTRÉAL (1998-2008)

4.1. L'ÉVOLUTION DE LA DÉFIANCE CONTRE LES POLICIERS DU SPVM

Cette première section d'analyse illustre, à titre de mise en contexte, les 15 023 événements lors desquels les policiers du SPVM ont été défiés, ayant marqué les années 1998 à 2008. La série chronologique de la figure I présente les variations mensuelles de cette défiance.

Figure I. Série chronologique de la défiance policière à Montréal (1998-2008)



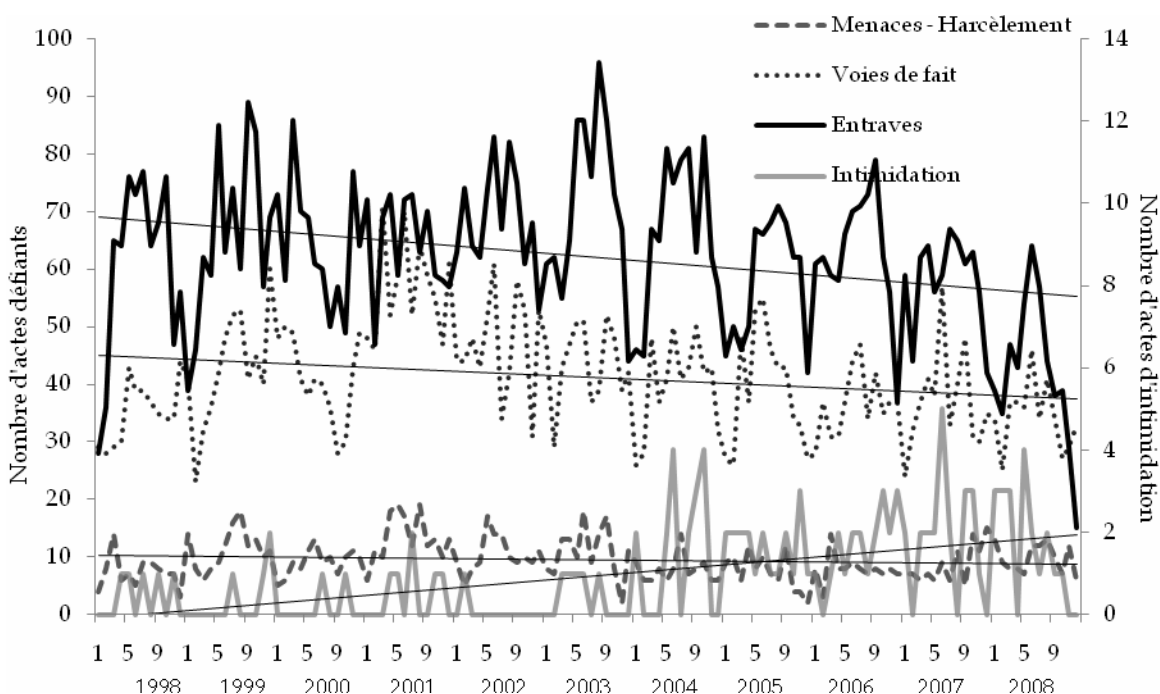
D'une part, la figure I semble indiquer une hausse des incidents de 1998 à 2001, puis d'une baisse par la suite. Une régression linéaire négative significative de cette tendance tend à confirmer une décroissance des comportements de défiance perpétrés contre les policiers du SPVM entre 1998 et 2008 ($\beta = -0,29, p < 0,01$). D'autre part, le volume moins élevé d'événements de défiance durant l'hiver laisse croire que la défiance policière est soumise aux influences des saisons. Ce qui est attendu puisque la saison estivale favorise les activités extérieures, les mouvements de population et un ajustement des pratiques policières, telles que la police à pied ou à vélo. Un test de différence de

moyennes confirme que les comportements de défiance sont davantage commis durant les mois d'été¹². Or, des corrélations entre le volume d'interventions policières et les saisons permettent d'observer que les policiers semblent intervenir davantage au printemps ($r = 0,08$, $p < 0,01$) et en été ($r = 0,06$, $p < 0,01$) qu'en hiver ($r = -0,16$, $p < 0,01$), rendant plausible l'hypothèse selon laquelle la défiance est fonction du volume d'interventions policières exercées. S'il ne semble pas exister de problème croissant de défiance contre les policiers du SPVM, il demeure que la tendance doit certainement différer selon les types d'actes posés, les personnes impliquées ou les quartiers.

4.1.1. Distinguer la défiance policière

Au cours des onze années étudiées, les policiers ont majoritairement été défiés par le biais d'entraves au travail d'un agent (54,6 %), suivi de voie de fait (36,3 %), de menace-harcèlement (8,30 %) et de loin par des actes d'intimidation (0,8 %). Pour bien distinguer la tendance, la figure II présente l'évolution des différents actes de défiance posés contre les policiers.

Figure II. Série chronologique des types de défiance policière... (1998-2008)



¹² Le nombre moyen de défiance policière perpétrée selon les saisons est le suivant : printemps (10,64, écart-type = 3,13), été (11,77, écart-type = 3,42), automne (10,01, écart-type = 3,06), hiver (8,69, écart-type = 2,60).

Considérant la décroissance de la défiance policière, la figure II semble indiquer que les différents types d'actes de défiance fluctuent également très peu. L'observation plus approfondie de la série chronologique montre tout de même une légère hausse des actes d'intimidation dirigés contre les policiers. L'arrivée du nouvel article visant la perpétration d'actes d'intimidation à l'égard des intervenants du système judiciaire québécois (423.1 C.cr.) en 2001 a sans doute provoqué un réaménagement des chefs d'accusation utilisés par les policiers, par une utilisation un peu plus marquée de l'intimidation au profit des autres accusations. L'hypothèse d'un réaménagement peut être vérifiée à l'aide d'une corrélation permettant de voir si une catégorie d'infraction est délaissée au profit d'une autre. Une relation inverse entre les actes d'intimidation et les entraves au travail d'un agent ($r = -0,59, p < 0,05$) laisse croire que le faible déclin de la défiance par entrave est attribuable à une utilisation plus fréquente du chef d'accusation d'intimidation par les policiers.

Après ce bref survol de l'évolution de la défiance policière, laissant croire en une décroissance générale des actes de défiance mais en l'utilisation légèrement plus fréquente du chef d'accusation d'intimidation, la prochaine section cherche à vérifier l'hypothèse selon laquelle la défiance policière varie en fonction des caractéristiques des personnes impliquées.

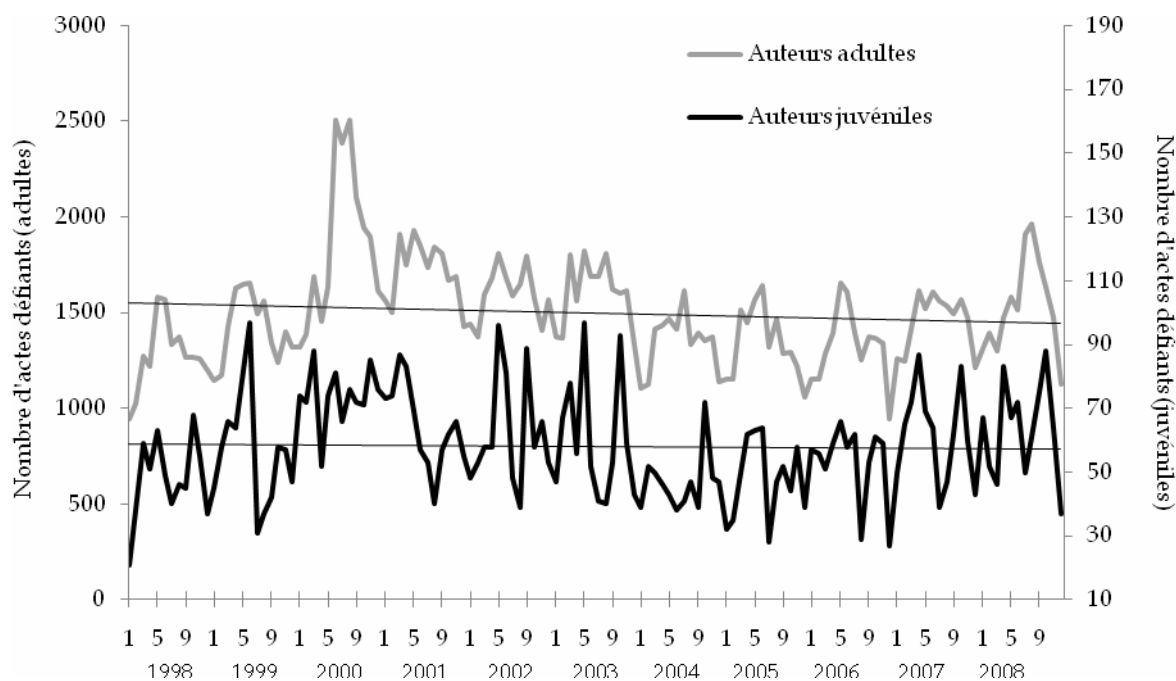
4.2. LES PERSONNES IMPLIQUÉES

Dans la commission des 15 023 actes de défiance contre les policiers montréalais, 19 659 personnes étaient impliquées, soit 1,30 personne en moyenne par acte. Bien que 75 % des événements aient été commis par une seule personne, il n'en demeure pas moins que 23,3 % de la défiance impliquaient entre 2 et 4 personnes, alors que 1,7 % étaient le résultat de plus de 5 personnes ($n = 256$). Majoritairement de sexe masculin (83,5 %), 90,8 % des auteurs de la défiance ont été accusés, 2,0 % déjudiciarisés et 7,2 % suspects. Cette observation laisse croire que les citoyens qui défient les policiers sont presque automatiquement mis en accusation, suggérant qu'une tolérance-zéro est appliquée par les agents lorsqu'ils sont eux-mêmes la cible de tels comportements.

4.2.1. Une affaire de jeunes?

Sur les 19 659 auteurs de défiance policière, il a été possible d'obtenir la date de naissance de 98,8 % d'entre eux (19 423). Avec un âge moyen de 28,8 ans, 89,6 % sont d'âge adulte alors que 10,4 % ont moins de 18 ans. À titre de support visuel, la figure III présente l'évolution des événements de défiance policière selon l'âge des auteurs.

Figure III. Série chronologique de la défiance policière selon l'âge des auteurs (1998-2008)



Mise à part l'implication plus importante des adultes tout au long de la série, la figure III illustre des tendances relativement semblables tant pour les adultes que les juvéniles. En outre, il semble qu'après un creux en 2004, 2005 et 2006, une hausse soit observable depuis 2007. Une analyse de tableau croisé, présentée à l'Annexe I, prétend que les événements de défiance contre la police varient en fonction de l'âge des auteurs: bien que de force faible, les policiers sont significativement plus susceptibles d'être défiés par des personnes âgés de plus de 18 ans ($\phi = -0,01$, $p < 0,05$). Néanmoins, est-il possible d'observer proportionnellement plus de ripostes par le biais d'acte de défiance lorsque les interventions des policiers ciblent les juvéniles plutôt que les adultes?

À interactions constantes, les juvéniles semblent moins impliqués dans la défiance policière que les adultes ($r = -0,03, p < 0,01$). Une explication plausible est que seuls les citoyens inculpés pour avoir défié un policier sont présentement analysés, ce qui exclu les cas où les policiers ont choisi d'exercer leurs pouvoirs discrétionnaires en n'appliquant aucune mesure contre l'auteur de défiance. Considérant que le Québec est l'une des deux provinces canadiennes qui affichent les plus faibles proportions d'inculpation d'adolescents appréhendés (Carrington et Schulenberg, 2003), il n'est pas impossible que les policiers montréalais exercent plus souvent leurs pouvoirs discrétionnaires lorsque la personne qui défie leur autorité ou leur manque de respect est d'âge mineur.

Par ailleurs, il est possible de constater que même si le volume d'interventions policières visant les jeunes est moins élevé mensuellement que celui visant les adultes, les jeunes sont plus sensibles au niveau de pression exercé sur eux que les adultes. La moyenne mensuelle des interventions policières effectuées auprès des juvéniles (0,40, écart-type = 0,94) est sept fois moins élevée que celle des adultes (2,84, écart-type = 2,91) et les quartiers à plus forte proportion de jeunes paraissent moins ciblés par les interventions policières. Ces dernières varient inversement avec la proportion de citoyens âgés entre 0-11 ans ($r = -0,53, p < 0,01$), entre 12-17 ans ($r = -0,59, p < 0,01$) et varie marginalement avec la proportion de 18-24 ans ($r = 0,30, p = 0,090$). À *contrario*, plus un quartier abrite de citoyens âgés entre 25-34 ans, plus les interventions policières paraissent fréquentes ($r = 0,40, p < 0,05$). Des corrélations tendent tout de même à confirmer que les juvéniles sont plus susceptibles de défier les policiers que les adultes lorsque les interventions sont précisément menées à leur égard ($r = 0,79, p < 0,01$ vs $r = 0,54, p < 0,01$).

4.2.2. La couleur de la défiance policière

Majoritairement blancs (61 %), les rapports d'événements suggèrent que 39 % des auteurs de défiance policière appartiennent à une minorité ethnique, soit 27,2 % noirs, 4,4 % latinos et 7,4 % issus d'une autre origine, alors qu'ils représentent 16,5 % de la population montréalaise totale¹³. À première vue, le groupe des noirs paraît surreprésenté par un facteur de 5,8, celui des latinos par un facteur de 2 et celui des autres origines semble légèrement sous-représenté par rapport à leur poids dans la

¹³ Selon le recensement canadien de 2006, les noirs représentent 4,71 %, les latinos 2,10 % et les autres minorités ethniques 9,64 % de l'ensemble de la population montréalaise (n = 3 588 520) : www.statcan.gc.ca

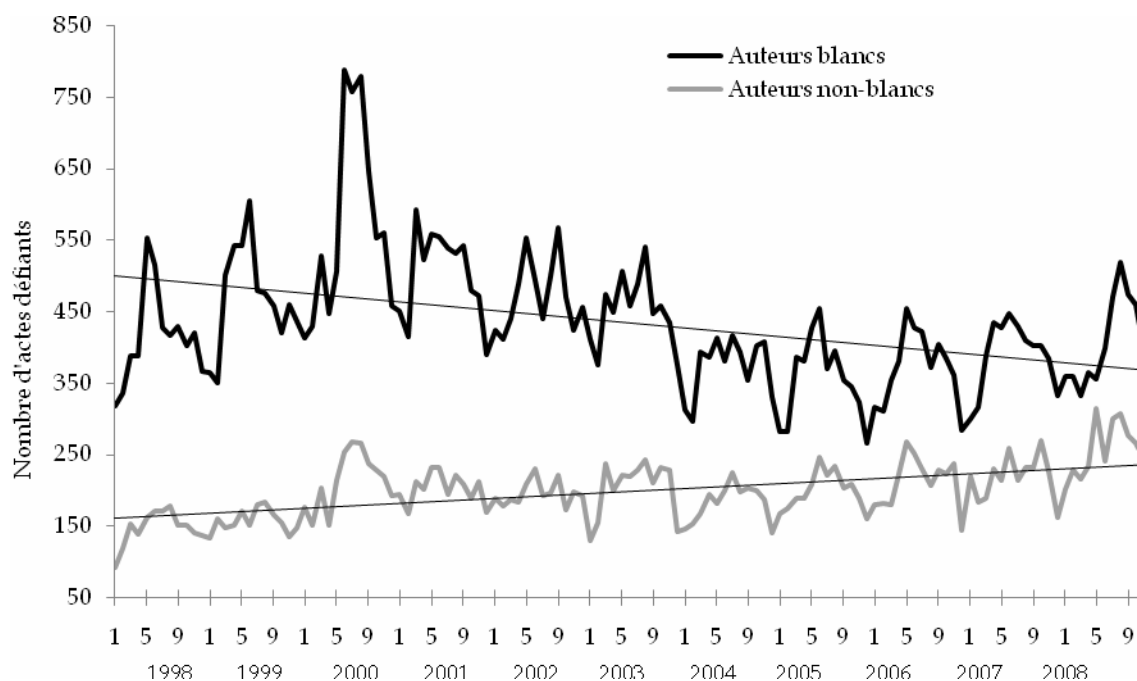
population montréalaise. Or, il importe de demeurer prudent lorsque sont comparées les proportions de minorités ethniques identifiées par les services policiers et celles présentées par Statistique Canada. D'après cet organisme, appartiennent à une minorité ethnique les origines suivantes : Chinois, Sud-Asiatique, Noir, Philippin, Latino-Américain, Asiatique du Sud-est, Arabe, Asiatique occidental, Coréen, Japonais ainsi que « Guyanais », « Antillais britannique », « Kurde », « Tibétain », « Polynésien » et « Insulaire des îles du Pacifique »¹⁴. Utilisant les critères énoncés dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, Statistique Canada effectue une distinction assez précise des groupes, notamment celui des noirs.

En contrepartie, il semble juste de prétendre que l'identification de l'origine ethnique d'un individu intercepté par un policier est beaucoup moins précise, pouvant résulter, par exemple, en l'inscription des mulâtres ou des arabes, présentant des traits physiques semblables aux noirs, dans le groupe des « noirs » sur le rapport d'événement. Il s'avère alors possible que la proportion d'auteurs de défiance d'origine noire soit surestimée dans la présente étude, influençant à la hausse l'écart avec leur représentativité dans la population montréalaise. De plus, considérant que 87 % des auteurs de défiance issus d'une minorité ethnique sont âgés de moins de 35 ans, et que Statistique Canada confirme que les membres des minorités ethniques ont tendance à être plus jeunes que les non-minorités (Perreault, 2004), il aurait été préférable que la population montréalaise de comparaison soit celle des minorités ethniques âgées de moins de 35 ans, proportion qui aurait assurément été plus élevée que 16,5 %. Malgré ces limites, impossibles à corriger pour la présente étude mais dont il importe de garder à l'esprit dans l'interprétation des résultats, il paraît approprié de traiter de l'impact de l'origine ethnique sur les actes de défiance policière.

Pour illustrer leur implication dans la défiance policière, la figure IV présente l'évolution des comportements de défiance selon l'ethnicité des auteurs.

¹⁴ www.statcan.gc.ca

Figure IV. Série chronologique de la défiance policière selon l'ethnicité des auteurs (1998-2008)



En regard à la figure IV, les courbes proposent des tendances relativement distinctes de l'implication des blancs et des minorités ethniques dans la défiance policière. Malgré l'effet de la hausse importante de la défiance des blancs en 2000, la figure ci-haut suggère une légère diminution de l'implication des blancs au profit des auteurs issus d'une minorité ethnique. Présentée à l'Annexe I, la relation non significative entre la défiance policière et l'ethnicité des auteurs ($\phi = -0,03$, $p < 0,01$) ne permet d'affirmer que les « non-blancs » sont plus sujets à défier les policiers que les blancs. Mais à interventions constantes, est-ce que les citoyens appartenant à une minorité ethnique sont plus enclins à défier la police que les blancs?

Mensuellement, il semble que les blancs soient deux fois plus ciblés par les interventions policières (moyenne = 103,34, écart-type = 65,55) que les membres de minorités ethniques (moyenne = 56,79, écart-type = 40,31), pouvant assurément s'expliquer en partie par la forte représentation des blancs à Montréal (74,97 %). À interventions policières constantes, les

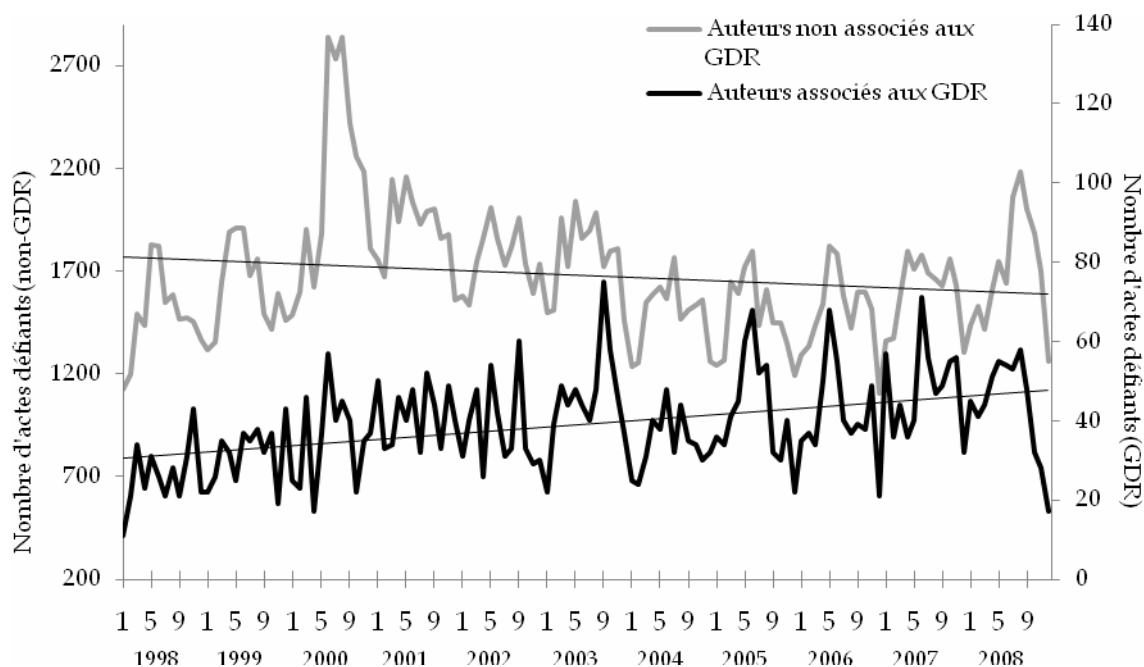
analyses de corrélation laissent croire que les policiers du SPVM risquent davantage d'être défiés par des citoyens issus d'une communauté culturelle que par des blancs ($r = 0,43$, $p < 0,01$ vs $r = 0,31$, $p < 0,01$).

4.2.3. Un stratagème de gang ?

Au cours des dernières années, les gangs de rue ont été ajoutés à la liste des priorités du SPVM. La création d'équipes spécialisées à la lutte aux gangs de rue depuis 2003¹⁵ doit nécessairement avoir augmenté de manière significative le nombre d'interactions répressives entre la police et les gangs de rue et par le fait même, les risques de défiance. Au cours de la période à l'étude, les policiers du SPVM ont été défiés par 2 618 personnes appartenant à un gang (13,3 %). Étant en moyenne 1,88 par acte (écart-type = 4,08), ils semblent agir moins seuls que ceux non-associés à un gang de rue (moyenne = 1,23, écart-type = 1,69). Majoritairement issus d'une minorité ethnique (79,6 %) selon les rapports d'événements, dont 65,7 % noirs, 6,3 % latinos et 7,5 % d'une autre origine, et moyennement âgés de 22,9 ans (17,1 % d'entre eux ont moins de 18 ans), ils sont plus jeunes que les auteurs de défiance policière en général (moyenne = 28,8 ans). Pour explorer les variations des événements leurs étant attribuables, la figure V illustre l'évolution de la défiance policière selon l'association des auteurs à un gang de rue.

¹⁵ Depuis 2003, le SPVM coordonne le groupe Sans Frontières qui cible les gangs de rue majeurs et mène contre eux des actions répressives en collaboration avec la Sûreté du Québec et le Service de police de la ville de Longueuil. Plusieurs stratégies ont aussi été mises en place au cours des dernières années pour contrer le phénomène des gangs de rue à Montréal, dont le Projet Avance ou la création du groupe Éclipse en 2008 : www.spvm.qc.ca

Figure V. Série chronologique de la défiance policière selon l'association des auteurs aux gangs de rue (1998-2008)



La figure V suggère une hausse de 1998 à 2002 de l'implication des gangs de rue dans la défiance policière, et une stabilité depuis. Une analyse de tableau croisé, présentée à l'Annexe I, a été effectuée pour vérifier la relation entre la défiance policière et l'appartenance de l'auteur à un gang de rue. Une relation positive ($\phi = 0,18$, $p < 0,01$) laisse croire que les policiers sont plus susceptibles d'être défiés par des personnes appartenant à un gang. Il importe ensuite de se demander si cette relation est influencée par la fréquence des contacts entretenus entre les policiers et les gangs de rue.

Mensuellement, la moyenne des interventions policières adressées aux gangs de rue (0,64, écart-type = 1,16) semble quatre fois moins élevée que celle des auteurs non-associés à un gang (2,66, écart-type = 2,86), même si le volume d'interventions paraît plus élevé dans les quartiers d'activités « gangs de rue » ($r = 0,32$, $p < 0,05$). Une corrélation prétend d'ailleurs que les citoyens non-associés aux gangs de rue sont plus sensibles aux interventions policières menées à leur égard que les gangs de rue ($r = 0,81$, $p < 0,01$ vs $r = 0,59$, $p < 0,01$). Bien que la relation s'affaiblisse, il semble que la défiance policière demeure fonction de l'appartenance à un gang de rue, à interventions policières constantes ($r = 0,08$, $p < 0,01$).

L'objectif de cette section était de tester l'hypothèse selon laquelle les incidents de défiance policière varient en fonction des caractéristiques des personnes impliquées. De manière générale, les analyses tendent à confirmer qu'à interventions policières tenues constantes, les citoyens issus d'une minorité ethnique et ceux appartenant à un gang de rue sont plus enclins à défier la police et sont moins sensibles que les blancs et les non-gangs au niveau de pression que les policiers exercent sur eux. Cependant, puisque le résultat dévoilant que les groupes minoritaires sont plus enclins à défier ne tient pas compte des différences de statut socioéconomique entre les citoyens, lequel est généralement lié à l'ethnicité, il semble opportun de préciser qu'il s'agit d'une relation artificielle. Qui plus est, rappelons que l'identification du groupe minoritaire d'appartenance des individus interceptés repose sur la subjectivité du policier plutôt que sur une classification rigoureuse.

Conscients qu'ils agissent contrairement à la loi et qu'ils risquent d'être ciblés par les interventions policières, il n'est pas exclu qu'un effet d'accoutumance chez les personnes associées aux gangs de rue incite au respect des demandes des policiers lors des interventions. En ce qui a trait aux motards criminalisés, Del Prado (2003) remarque que l'intimidation policière prend naissance principalement lorsque l'une des deux parties déroge aux règles de respect tacitement établies. Si les rencontres entre les motards et les policiers sont fréquentes, elles sont généralement marquées par une forme de respect mutuel cristallisé autour des pouvoirs accrus que possèdent les policiers en matière de répression (Del Prado, 2003, p. 85). Par contre, l'implication tout de même significative des gangs de rue dans les événements de défiance, indépendamment du volume d'interventions, peut possiblement être expliquée par une tolérance plus faible de la défiance des citoyens associés aux gangs de rue. En tant que priorité pour le SPVM, une application plus stricte de la loi auprès de ces personnes semble vraisemblable, résultant en un signalement presque automatique des événements impliquant un gang de rue.

Quant aux minorités ethniques, les résultats obtenus tendent à appuyer ceux de plusieurs études voulant que les groupes minoritaires entretiennent une attitude négative générale de la police, particulièrement les noirs (Hurst et al., 2000), même s'ils n'ont aucune expérience antérieure d'interactions avec les policiers. Cette attitude négative circule

rapidement dans la communauté et se transmet de génération en génération. D'après Weitzer (1999), la méfiance à l'égard des forces de l'ordre qui se manifeste ici, indépendamment du niveau de pression exercé, doit certainement s'être développée dans leur pays d'origine. En regard à ces affirmations et aux résultats obtenus, il est permis de supposer qu'une proportion non-négligeable des membres des communautés culturelles vivant à Montréal ait quitté un pays difficile, caractérisé par la corruption et l'absence de système légal équitable.

Bien qu'à interactions constantes, ils paraissent moins impliqués dans la défiance policière que les adultes, il n'en demeure pas moins que les juvéniles semblent plus sensibles au volume d'interventions policières menées à leur égard que les citoyens de plus de 18 ans. Tel que proposé dans la documentation consultée, les résultats laissent croire que les contacts fréquents entre les jeunes et les policiers influencent significativement le nombre d'incidents de défiance contre la police. Lorsque les jeunes sont expressément visés par les interventions policières, ils risquent de se sentir traités injustement (Bui Trong, 1998) et de ne pas entériner les demandes des agents.

Par conséquent, il est possible de confirmer notre hypothèse voulant que la défiance policière covarie avec les caractéristiques des personnes impliquées, et plus précisément avec l'âge, l'ethnicité et l'appartenance à un gang de rue.

4.3. LA DIMENSION GÉOGRAPHIQUE DE LA DÉFIANCE POLICIÈRE

D'après la documentation consultée, chaque service de police opère sur une base territoriale et adapte ses pratiques d'un quartier à l'autre. Pour Klinger (1997) et Kane (2002), le niveau de désordre d'un quartier détermine le déploiement de l'effectif policier ainsi que la vigueur avec laquelle les policiers s'engagent dans l'application de la loi. Il paraît donc opportun de vérifier si les comportements de défiance sont fonction des caractéristiques sociodémographiques et criminogènes des quartiers, indépendamment du volume d'interactions entre la police et les citoyens.

4.3.1. La composition sociale des quartiers¹⁶

À Montréal, il semble que la défiance policière soit plus fréquente dans les quartiers fortement criminalisés, soit ceux ayant des taux élevés de crimes contre la personne ($r = 0,80$, $p < 0,01$), de criminalité ($r = 0,76$, $p < 0,01$) et de suspects ($r = 0,78$, $p < 0,01$), dans ceux ayant un nombre important de bars ($r = 0,72$, $p < 0,01$), une forte proportion de personnes âgées entre 25-34 ans ($r = 0,48$, $p < 0,01$), de familles à faible revenu ($r = 0,51$, $p < 0,01$) et une forte présence de gangs de rue ($r = 0,34$, $p < 0,05$). Elle ne semble pas dépendre de la proportion de minorités ethniques dans le quartier ($r = 0,17$, $p = 0,356$), ni des adolescents et jeunes adultes âgés de 12-24 ans ($r = -0,11$, $p = 0,551$), mais dépendre inversement de la proportion de personnes âgées entre 0-11 ans ($r = -0,55$, $p < 0,01$). À cet égard, la distribution de la défiance policière dans les quartiers montréalais ne s'avère pas être distincte de la criminalité en général. Habituellement, les quartiers désorganisés, souvent composés d'un nombre important de criminels, et les quartiers commerciaux, caractérisés par de nombreux restaurants et un important débit de boisson, sont générateurs d'opportunités criminelles (Ouimet, 2005).

Par ailleurs, la défiance contre les policiers demeure-t-elle fonction des caractéristiques des quartiers, à interventions policières tenues constantes? Lorsque contrôlées pour le volume d'interventions, l'ensemble des caractéristiques des quartiers n'a plus aucune incidence sur la perpétration d'actes de défiance¹⁷. En raison de cette absence d'influence réelle du niveau de désorganisation sociale du quartier sur la défiance policière, l'hypothèse selon laquelle la défiance n'est fonction que des caractéristiques socioéconomiques, culturelles, démographiques ou criminogènes des quartiers doit être rejetée. Les caractéristiques des quartiers semblent plutôt constituer des causes antécédentes aux actes de défiance policière. Il n'est donc pas impossible qu'elles influencent la fréquence des activités policières, qui elles influencent les probabilités de défiance, surtout lorsqu'elles sont jugées excessives ou arbitraires, d'où l'importance de vérifier le niveau de surveillance des quartiers et l'excessivité des interventions qui y sont menées.

¹⁶ L'Annexe II présente les corrélations entre les caractéristiques des quartiers et la défiance policière.

¹⁷ Les corrélations entre la défiance et les caractéristiques des quartiers, contrôlées pour le volume d'interventions policières, sont présentées à l'Annexe III.

4.3.2. Les quartiers sous surveillance policière

Dépendant des quartiers ($r = 0,08, p < 0,01$), le volume d'interventions policières à Montréal semble être fonction de leurs caractéristiques criminogènes, démographiques et socioéconomiques¹⁸. Des corrélations laissent croire que le nombre d'interventions policières est influencé par le niveau de criminalité du quartier, incluant le taux de crimes contre la personne ($r = 0,79, p < 0,01$), le taux de criminalité ($r = 0,72, p < 0,01$) et le taux de suspects y résidant ($r = 0,78, p < 0,01$). À moindre force, les quartiers ayant un plus grand nombre de bars ($r = 0,65, p < 0,01$) et ceux situés au centre-ville ($r = 0,62, p < 0,01$) sont significativement associés au niveau d'interventions policières. Les quartiers désavantagés économiquement, soit ceux ayant une plus grande proportion de famille à faible revenu ($r = 0,56, p < 0,01$) et un taux de chômage plus élevé ($r = 0,35, p < 0,05$) ont aussi un impact sur les interventions policières menées par le SPVM, alors que celles-ci ne semblent pas dépendre de la proportion de minorités ethniques qui y habitent ($r = 0,21, p = 0,244$). Enfin, la section précédente démontrait que le nombre d'interventions policières est plus élevé dans les quartiers où les gangs de rue mènent leurs activités ($r = 0,32, p < 0,05$) et dans ceux abritant davantage une population âgée entre 25-34 ans ($r = 0,40, p < 0,05$). En somme, les quartiers fortement criminalisés, plus défavorisés, situés dans le centre-ville et propices aux activités des gangs de rue paraissent favorables à un volume plus élevé d'interpellations et d'arrestations mensuellement. Si le niveau d'interactions entre la police et les citoyens est plus élevé dans les quartiers désorganisés, il est alors plausible que les risques de défiance soient plus élevés dans ces quartiers.

4.3.3. Les quartiers risqués

Dans la présente étude, le volume d'interventions policières dans les quartiers agit facilement à titre d'indicateur de l'activité policière et de la proximité entre les citoyens et la police. Une corrélation entre la défiance et le volume d'interventions policières laisse présager que les actes de défiance augmentent en fonction du niveau de pression exercée par la police ($r = 0,67, p < 0,01$). Séparément, il semble que la défiance varie plus fortement avec le volume d'arrestations ($r = 0,68, p < 0,01$) qu'avec le volume d'interpellations ($r = 0,49, p < 0,01$). Considérant qu'une arrestation est effectuée suite à la perpétration d'une infraction criminelle, il semblait pertinent de vérifier la relation entre

¹⁸ L'Annexe IV expose les corrélations entre le volume d'interventions policières et les caractéristiques des quartiers.

la défiance policière et le volume d'interpellation, en contrôlant pour le nombre d'arrestations réalisées. Bien que la force de la relation s'amenuise, elle demeure significative ($r = 0,15, p < 0,01$). Ainsi, les chances qu'une intervention provoque une défiance paraît augmenter avec le volume d'interpellations effectuées, à arrestations constantes.

À l'échelle des quartiers, la probabilité qu'une intervention policière soit défiée a été calculée (nombre total d'actes de défiance/nombre d'interventions policières), de manière à cibler les quartiers risqués pour les policiers¹⁹. Le tableau III présente le Palmarès des cinq quartiers où les risques de défiance sont plus élevés lorsqu'une intervention policière est exercée.

Tableau III. Palmarès des quartiers risqués en matière de défiance policière

RANG	PDQ	PROBABILITÉ DE DÉFIANCE	
		Nombre moyen d'interventions / mois	Probabilité
1	38 Plateau Mont-Royal Sud	189,8	3,05
2	39 Montréal-Nord	257,8	3,02
3	21 Centre-ville Est	429,6	2,89
4	23 Hochelaga-Maisonneuve	207,8	2,76
5	37 Plateau Mont-Royal Nord	103,2	2,64
	MONTRÉAL	162,5	2,07

Nonobstant que le nombre d'interventions effectuées dans le quartier « Plateau Mont-Royal Sud » ne soit pas le plus élevé, le tableau III suggère que les policiers risquent d'y être défiés plus souvent, soit à chaque 32,8 intervention. Quant à elle, la portion nord du quartier « Plateau Mont-Royal » compte moins d'interventions policières par mois que la moyenne montréalaise mais figure tout de même au 5^e rang des quartiers quant à leurs risques de défiance. À Montréal-Nord, il semble que les policiers soient défiés à toutes les 33,1 interventions et dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, à toutes les 36. Malgré le volume inévitablement élevé d'interventions policières effectuées dans le centre-ville

¹⁹ L'Annexe V expose les probabilités de défiance de chaque quartier montréalais.

(PDQ 21), les policiers paraissent moins à risques d'y être défiés que dans la portion Sud du Plateau Mont-Royal ou qu'à Montréal-Nord. Il est également curieux de constater que la portion Ouest du Centre-ville (PDQ 20) ne figure pas dans le Palmarès, malgré les caractéristiques relativement similaires à celles de la portion Est (PDQ 21).

Outre Montréal-Nord et Hochelaga-Maisonneuve, la probabilité de défiance des autres quartiers du Palmarès dépend possiblement du nombre de bars (débit d'alcool) ou des activités offertes dans ces quartiers qui influencent parallèlement la présence policière. La répartition du nombre de bars par quartier, présentée à l'Annexe V, permet de constater que le quartier Montréal-Nord arrive au 26^e rang de ceux ayant le plus de bars, Hochelaga-Maisonneuve au 16^e, Plateau Mont-Royal Nord au 7^e tandis que le Plateau Mont-Royal Sud figure au 3^e rang, juste derrière le Centre-ville Est (2^e). Il ne serait donc pas surprenant que le nombre de bars situés dans les quartiers influence directement la probabilité qu'une intervention policière soit défiée. Dans son étude portant sur la résistance à son arrestation, Kavanah (1987) constate que les citoyens intoxiqués par l'alcool ou la drogue risquent davantage de manquer de respect et de résister aux policiers. Du même avis, Engel (2003) et Reisig, McCluskey, Matrofski et Terrill (2004) croient que les désinhibiteurs limitent la rationalité des personnes, en les rendant moins conscients des normes de politesse et des coûts de leurs actes, mais leur fait surestimer leur autorité et leur contrôle dans une rencontre avec les policiers. Une corrélation tend effectivement à confirmer que la probabilité qu'une intervention policière soit défiée est plus élevée dans les quartiers ayant un plus grand nombre de bars ($r = 0,42, p < 0,05$). À cet égard, Croft et Austin (1987) ont remarqué que les risques de victimisation des policiers sont directement liés aux interceptions effectuées durant la nuit, compte-tenu de la forte probabilité que les citoyens interceptés soient intoxiqués.

Le moment de la journée où sont survenus les événements de défiance dans ces quartiers peut alors donner une bonne idée de l'importance à accorder au nombre de bars²⁰. Sans surprise, la plupart des événements de défiance policière est survenue durant la nuit dans les quartiers à quantité de bars élevée (Centre-ville Est et Plateau Mont-Royal Sud), alors qu'ils ont surtout été commis en après-midi à Montréal-Nord (31,2 %) et en soirée à

²⁰ La répartition des événements de défiance dans les quartiers du Palmarès selon le moment de la journée est présentée à l'Annexe VI.

Hochelaga-Maisonneuve (28,8 %). La probabilité de défiance dans les quartiers semble donc être reliée à l'heure à laquelle les gens quittent les bars de la métropole. Des corrélations suggèrent non seulement que l'heure est significativement associée à la probabilité qu'une intervention soit défiée ($r = 0,32, p < 0,01$), mais aussi que les policiers risquent plus fortement de l'être lorsqu'ils procèdent à une intervention la nuit dans les quartiers du Centre-ville et du Plateau Mont-Royal Sud (21 et 38) qu'à Montréal-Nord et Hochelaga-Maisonneuve (39 et 23) ($r = 0,56, p < 0,01$ vs $r = 0,43, p < 0,01$). En excluant les quartiers influencés par leur volume de bars, la probabilité qu'une intervention soit défiée semble plus élevée à Montréal-Nord et à Hochelaga-Maisonneuve et ce, malgré le fait que les précédents résultats suggéraient que la situation sociale et criminelle des quartiers n'a pas d'effet significatif sur la défiance policière, à interactions constantes. Il importe alors de considérer un facteur pouvant agir directement sur les comportements de défiance, entre autre dans les quartiers résidentiels tels que Montréal-Nord et Hochelaga-Maisonneuve, qu'est l'excessivité des interventions policières menées.

4.3.4. Une riposte des citoyens à l'excessivité des interventions?

Selon la documentation scientifique, les actions policières doivent être perçues comme étant légitimes pour être entérinées, et cette légitimité dépend habituellement de l'attitude des policiers ou de la manière dont ils exercent leur autorité. L'excessivité du contrôle policier dans un quartier devrait probablement inciter les citoyens à percevoir négativement la police et ainsi, augmenter les chances qu'ils s'opposent ou résistent à leurs interventions par le biais d'actes de défiance.

Nous présumons donc que plus un quartier est excessivement contrôlé (*overpoliced*), plus ça exacerbe les tensions entre la police et les citoyens et augmente la probabilité de défiance. Grâce à un indicateur d'excessivité des interventions, opéré sur une base mensuelle par PDQ (nombre total d'interventions policières / le volume de crimes déclarés aux policiers), il a été possible de calculer le niveau moyen de contrôle pour chaque quartier, lequel est exposé au tableau IV.

Tableau IV. Niveau de contrôle policier des quartiers montréalais

QUARTIERS	NOMBRE D'INTERVENTIONS/ CRIME DÉCLARÉ
EXCESSIVEMENT CONTRÔLÉS (OVERPOLICED)	
33 - Parc-Extension	5,27
30 - St-Michel	4,81
15 - Pte-Bourgogne, St-Henri, Pointe-St-Charles	4,35
16 - Île-des-Sœurs, Verdun	4,25
13 - LaSalle	4,23
03 - Île-Bizard, Pierrefonds	4,17
ADÉQUATEMENT CONTRÔLÉS (ADEQUATE)	
39 - Montréal-Nord	3,89
11 - Notre-Dame-de-Grâce	3,84
22 - Centre-Sud	3,82
10 - Bordeaux-Cartierville	3,76
48 - Mercier-Hochelaga Maisonneuve	3,57
26 - Côte-des-Neiges	3,57
08 - Lachine, St-Pierre	3,50
31 - Villeray	3,39
04 - Dollard-des-Ormeaux	3,29
45 - Rivières-des-Prairies	3,20
42 - St-Léonard	3,15
21 - Centre-ville Est	3,13
12 - Ville-Marie Ouest, Westmount	3,12
27 - Ahunatic	3,10
05 - Dorval, Pointe-Claire	3,04
23 - Hochelaga-Maisonneuve	2,99
35 - Petite-Patrie, Petite-Italie	2,99
07 - St-Laurent	2,97
09 - Côte-St-Luc, Hampstead	2,93
20 - Centre-ville Ouest	2,80
46 - Anjou	2,79
MODÉRÉMENT CONTRÔLÉS (UNDERPOLICED)	
44 - Rosemont	2,64
49 - Montréal-Est, Pointe-aux-Trembles	2,58
37 - Plateau Mont-Royal Nord	2,54
24 - Ville Mont-Royal, Outremont	2,47
01 - Baie d'Urfé, Kirkland	2,39
38 - Plateau Mont-Royal Sud	2,19

À la lumière du tableau IV, il semble que les quartiers supposément à forte probabilité de défiance ne figurent pas parmi les quartiers sur-contrôlés. Au contraire, le niveau de contrôle des quartiers du Plateau Mont-Royal (Nord et Sud) est considéré comme étant modéré par rapport au nombre de crimes déclarés, alors que celui des quartiers résidentiels de Montréal-Nord et Hochelaga-Maisonneuve semble adéquat. Par ailleurs, les quartiers paraissant sur-contrôlés figuraient sous la barre du 10^e rang quant à leurs probabilités de défiance par interventions policières (Annexe V). Est-il tout de même possible de croire que les policiers risquent davantage d'être défiés lorsqu'ils procèdent à une intervention dans les quartiers sur-contrôlés? Contrairement à notre hypothèse, une corrélation négative significative ($r = -0,43$, $p < 0,05$) tend à confirmer que les policiers sont moins susceptibles d'être défiés lorsqu'ils interviennent dans les quartiers sur-contrôlés.

D'une part, la section précédente avait comme objectif de vérifier si les conditions sociales et criminogènes des quartiers exercent un effet direct sur la défiance policière, à interactions entre la police et les citoyens tenues constantes. D'autre part, elle tentait de déterminer si un niveau de contrôle apparemment excessif dans un quartier influence la probabilité qu'une intervention soit défiée. Les résultats suggèrent qu'en contrôlant pour le volume d'interactions entre la police et les citoyens, les caractéristiques sociodémographiques des quartiers n'ont aucune influence directe sur les comportements de défiance policière. Elles paraissent plutôt agir comme des causes antécédentes, en influant sur le volume des interventions policières exercées dans les quartiers. Bien que la défiance policière augmente en fonction du volume d'interventions menées, les policiers ne semblent pas plus à risques d'être défiés dans les quartiers sur-contrôlés. Inversement, un contrôle policier excessif semble limiter les chances de défiance lors d'une intervention.

Comme le rappelle Brodeur et al. (2008), bien que les affrontements entre la police et les citoyens surviennent systématiquement dans les « quartiers déshérités » (p.35), ils sont avant tout causés par le climat de tension qui y règne. Lorsque le climat local est mauvais, certaines interventions policières bien inspirées peuvent être mal comprises. Il n'est donc pas impossible que le climat entre les policiers et les citoyens des quartiers sur-

contrôlés soit meilleur, pour une majorité des résidents, limitant les probabilités que leurs interventions soient défiées.

Dans leurs recommandations, Brodeur et al. (2008) proposent aussi que le délaissement du territoire ou une trop grande latitude laissée dans un quartier favorise autant les affrontements que la perception d'agressivité des interventions policières menées (p.37). Cette constatation peut sans doute expliquer en partie les fortes probabilités de défiance policière dans les quartiers sous-contrôlés. Il n'est pas exclu que les citoyens des quartiers sur-contrôlés aient développé une certaine accoutumance d'être constamment interceptés par les policiers, laquelle favorise une plus grande facilité à entériner les demandes des agents et limite les risques de défiance. En ce sens, ceux des quartiers sous-contrôlés sont possiblement plus enclins à s'opposer aux interventions policières inhabituelles qu'ils jugent d'illégitimes, donc à défier les policiers.

Conséquemment aux résultats précédemment exposés, il ne paraît pas improbable que seul l'effet du volume d'interventions policières menées explique la variance des comportements de défiance dont les policiers du SPVM ont été la cible entre 2001 et 2008. Dans la négative, il importe de déterminer la proportion de défiance attribuable au volume d'interventions policières et celle imputable aux spécificités des quartiers. Le développement de régressions linéaires multiples permettant de vérifier l'importance devant être accordée à chacun de ces facteurs dans la prédiction de la défiance policière, suivi d'un modèle hiérarchique considérant les quartiers et le volume d'interactions entre la police et les citoyens est un apport intéressant pour une meilleure compréhension de la défiance policière.

CHAPITRE 5

LES CAUSES DE LA DÉFIANCE POLICIÈRE :

UNIQUES OU PARTAGÉES?

5. LES CAUSES DE LA DÉFIANCE POLICIÈRE : UNIQUES OU PARTAGÉES?

Ce dernier cadre d'analyse fait, d'une part, appel à des modèles de régression linéaire multiple et, d'autre part, à des modèles hiérarchiques afin de vérifier l'importance du volume d'interventions policières sur les différents comportements de défiance dont les policiers du SPVM ont été victimes grâce à une estimation simultanée des coefficients de régression aux différents niveaux²¹.

5.1. LES FACTEURS ASSOCIÉS AUX DIFFÉRENTS TYPES DE DÉFIANCE

Tout en permettant de discerner l'importance attribuable aux caractéristiques sociodémographiques des quartiers et celle imputable aux pratiques policières dans la prédiction de la défiance, le tableau V, situé en page suivante, permet également une comparaison des facteurs puisque les analyses de régression ont été effectuées selon le type d'acte de défiance policière posé.

²¹ L'Annexe VII présente la matrice de corrélations ayant servi à la sélection des variables pour les modèles hiérarchiques.

Tableau V. Analyses de régression linéaire des différents types de défiance policière

	BETA	SIGNIFICATION	TOLÉRANCE	F	R ²	SIG
Modèle 1. Voie de fait				1,089	0,266	0,404
% minorités ethniques	-0,169	0,542	0,411			
Quartier d'activité GDR	0,214	0,374	0,550			
Taux de juvéniles	0,387	0,188	0,374			
Taux de suspects	0,262	0,444	0,279			
% familles faible revenu	0,120	0,696	0,334			
Nombre de bars	0,580	0,069	0,272			
Nombre d'interpellations	-0,222	0,610	0,266			
Nombre d'arrestations	-0,397	0,477	0,301			
Modèle 2. Entraves				7,354	0,610	0,000
% minorités ethniques	-0,135	0,439	0,411			
Quartier d'activité GDR	0,293	0,060	0,550			
Taux de juvéniles	0,382	0,044	0,374			
Taux de suspects	-0,307	0,161	0,279			
% familles faible revenu	0,223	0,252	0,334			
Nombre de bars	0,369	0,098	0,272			
Nombre d'interpellations	-0,245	0,373	0,266			
Nombre d'arrestations	0,553	0,123	0,301			
Modèle 3. Menace-Harcelem				19,985	0,703	0,000
% minorités ethniques	0,070	0,487	0,411			
Quartier d'activité GDR	0,218	0,018	0,550			
Taux de juvéniles	-0,233	0,035	0,374			
Taux de suspects	0,342	0,010	0,279			
% familles faible revenu	-0,020	0,857	0,334			
Nombre de bars	0,209	0,105	0,272			
Nombre d'interpellations	-0,062	0,692	0,266			
Nombre d'arrestations	0,617	0,005	0,301			
Modèle 4. Intimidation				3,694	0,552	0,006
% minorités ethniques	0,611	0,008	0,411			
Quartier d'activité GDR	-0,097	0,602	0,550			
Taux de juvéniles	-0,306	0,184	0,374			
Taux de suspects	0,360	0,185	0,279			
% familles faible revenu	-0,836	0,002	0,334			
Nombre de bars	-0,688	0,016	0,272			
Nombre d'interpellations	0,106	0,756	0,266			
Nombre d'arrestations	0,886	0,019	0,301			
Modèle 5. Défiance totale				25,427	0,731	0,000
% minorités ethniques	0,014	0,872	0,411			
Quartier d'activité GDR	0,216	0,006	0,550			
Taux de juvéniles	-0,117	0,197	0,374			
Taux de suspects	0,261	0,019	0,279			
% familles faible revenu	0,014	0,881	0,334			
Nombre de bars	0,296	0,009	0,272			
Nombre d'interpellations	-0,044	0,741	0,266			
Nombre d'arrestations	0,561	0,003	0,301			

À l'exception de celui visant à prédire les voies de fait à l'égard des policiers, tous les modèles illustrés dans le tableau V sont globalement significatifs ($p \leq 0,01$), permettent de prédire plus de 50 % de la variance des actes de défiance analysés et sont exempts de multicolinéarité (tolérance $> 0,20$). Alors que seul le volume de bars dans le quartier est associé (marginale) à la défiance policière par voie de fait ($\beta = 0,580$, $p = 0,069$), il appert que celle par entrave n'est influencée que par le taux de juvéniles dans le quartier ($\beta = 0,382$, $p \leq 0,05$). Il n'est donc pas improbable que la défiance policière par voie de fait soit le simple résultat d'individus intoxiqués par l'alcool, commise de manière soudaine et impulsive, et non pas dépendante des caractéristiques des quartiers ou des pratiques policières menées.

En contrepartie, les modèles visant à prédire la défiance policière par menace-harcèlement et par intimidation témoignent de l'importance à accorder au volume d'arrestations dans le quartier ($\beta = 0,617$, $p \leq 0,001$ et $\beta = 0,886$, $p \leq 0,001$ respectivement), plutôt qu'au volume d'interpellations qui ne semble exercer aucun effet sur l'intimidation et même, un effet négatif non significatif sur les menaces-harcèlements ($\beta = -0,062$, $p = 0,692$). Outre le volume d'arrestations, la défiance policière par menace-harcèlement paraît influencée par le taux de suspects résidant dans le quartier ($\beta = 0,342$, $p \leq 0,001$), les quartiers d'activités « gangs de rue » ($\beta = 0,218$, $p \leq 0,05$) et inversement associée au taux de juvéniles ($\beta = -0,233$, $p \leq 0,05$). Si la défiance policière par intimidation dépend du volume d'arrestations effectuées dans le quartier, il appert que, toutes choses étant égales par ailleurs, elle est aussi fortement associée à la proportion de minorités ethniques dans le quartier ($\beta = 0,611$, $p \leq 0,001$), et inversement reliée à la proportion de famille à faible revenu ($\beta = -0,836$, $p \leq 0,01$) et au volume de bars qui s'y retrouve ($\beta = -0,688$, $p \leq 0,05$).

Globalement, le tableau V prétend que la défiance policière par voie de fait n'est le résultat que du débit d'alcool des quartiers, que le seul facteur qui puisse influencer celle commise par entrave est le taux de juvéniles, contrairement à celle par menace-harcèlement qui est inversement reliée au nombre de jeunes des quartiers, mais qui est aussi fonction du volume d'arrestations réalisées et des quartiers criminalisés (taux de suspects élevé et quartiers propices aux activités « gangs de rue »). Quant à elle, la

défiance commise par intimidation est inversement associée au volume de bars et à l'indice de pauvreté du quartier (proportion de familles à faible revenu), mais positivement dépendante du volume d'arrestations effectuées et de la proportion de minorités ethniques qui y résident. Finalement, expliquant plus de 70 % de la variance de la défiance policière, tout type d'acte confondu, le modèle 5 tend à confirmer que les arrestations sont la pratique policière qui prédit le mieux la perpétration d'acte de défiance, et que les facteurs socioéconomiques les plus influents sont le volume de bars (beta = 0,296, $p \leq 0,01$), le taux de suspects (beta = 0,261, $p \leq 0,05$) et les quartiers d'activités « gangs de rue » (beta = 0,216, $p \leq 0,01$). Compte-tenu de la hiérarchie des données utilisées dans les modèles de régression, soit les interventions policières calculées sur une base mensuelle et les caractéristiques statiques des quartiers où ont lieu ces interventions, l'utilisation de la technique d'analyse multiniveaux a été prévue, permettant non seulement de tenir compte de la variabilité des différents niveaux de façon simultanée, mais indépendante, mais également de valider la dernière hypothèse de l'étude.

5.2. DES COMPORTEMENTS OPPORTUNISTES ?

Logiquement, plus les policiers interagissent avec les citoyens, plus ils risquent d'être victimes d'une défiance. Selon la dernière hypothèse proposée, les comportements de défiance ne sont fonction que du volume d'interactions entre la police et les citoyens, à caractéristiques des quartiers tenues constantes. De manière à s'assurer que la variance des comportements de défiance n'est pas expliquée par la situation sociale et criminogène des quartiers, mais seulement par le volume d'interventions policières effectuées mensuellement, un modèle hiérarchique à deux niveaux a été construit.

D'abord, le modèle vide (qui n'inclut aucune variable explicative) a permis de déterminer comment se décompose la variance de la défiance policière mensuellement. Considérant les coefficients de la variance intragroupe (4,63) et intergroupe (5,12) de la défiance policière, plus de 52 % de la variance des comportements de défiance se répartie mensuellement entre 2001 à 2008 ($5,12 / [5,12 + 4,63]$). Ensuite, le volume mensuel d'interventions policières a été ajouté au modèle vide afin de déterminer quelle proportion du 52,5 % de la variance de la défiance policière s'explique par le volume

d'interventions policières (Modèle 1). L'ajout de cette variable explicative réduit la variance intragroupe de la défiance policière à 4,37 et intergroupe à 1,77. En ce sens, 65 % de la variance intergroupe des comportements de défiance dans le modèle vide était attribuable au volume d'interventions policières exercées mensuellement ($[5,12 - 1,77] / 5,12$). Le tableau VI présente ce modèle hiérarchique.

Tableau VI. Modèle HLM visant à prédire la défiance policière (2001-2008)

	MODÈLE 1			MODÈLE 2		
	Coefficient	Erreur-type	t	Coefficient	Erreur-type	t
Constante	3,460***	0,231	14,985	2,758***	0,301	9,179
<i>Niveau 1 (n = 3 168)</i>						
Nombre total d'interventions	0,015***	0,002	8,193	0,012***	0,002	6,324
<i>Niveau 2 (n = 33)</i>						
Proportion minorités				-0,015	0,012	-1,187
Taux de juvéniles				0,009	0,008	1,166
Proportion famille faible rev				0,043	0,024	1,788
Taux de criminalité				0,004	0,002	1,556
Quartier d'activité GDR				1,379**	0,232	3,195
Volume de bars				0,010	0,007	1,376
	* = $p \leq 0,05$		** = $p \leq 0,01$	*** = $p \leq 0,001$		

À la lumière du tableau VI, le modèle 1 tend à confirmer que le volume d'interventions policières exerce un effet significatif sur la défiance policière (coefficient = 0,02, $p < 0,01$). Avec une moyenne de 3,5 actes de défiance policière par mois, il semble qu'un changement dans le volume d'interventions occasionne un changement, quoique relativement mineur, dans le nombre d'incidents de défiance policière, toutes choses étant égales par ailleurs. Lorsque les policiers effectuent une intervention dans un mois, le nombre de comportements de défiance augmente de 0,02. Les résultats des analyses de régressions présentées au tableau V proposaient d'ailleurs que les arrestations sont la pratique qui influence significativement la défiance policière.

Afin de valider adéquatement notre hypothèse, il importe de considérer l'effet de la situation sociale et criminogène des quartiers sur l'augmentation de la défiance lors d'une intervention policière entre 2001 et 2008. Avec une variance intergroupe de 0,56, le

modèle 2 explique 68,4 % de la variance des comportements de défiance perpétrés envers les policiers. D'après le modèle 2, les quartiers propices aux activités des gangs de rue semblent exercer un effet non seulement significatif sur la variance de la défiance policière entre 2001 et 2008 (coefficient = 1,38, $p < 0,01$), mais plus fort que le volume d'interventions menées (coefficient = 0,01, $p < 0,01$). Par conséquent, les quartiers d'activités « gangs de rue » paraissent faire en sorte que le nombre d'actes de défiance augmente à chaque fois qu'une intervention policière est effectuée. L'hypothèse voulant que la défiance ne soit le résultat que d'un volume élevé d'interactions avec les citoyens, indépendamment des conditions socioéconomiques et criminogènes des quartiers, doit être rejetée.

La présente étude supposait qu'à interactions constantes entre les policiers et les citoyens, les comportements de défiance sont fonction de l'âge, de l'ethnicité et de l'appartenance à un gang de rue des auteurs, de même que du niveau de désordre des quartiers. Il était également proposé que la probabilité qu'une intervention policière soit défiée dépend d'un niveau de contrôle policier excessif dans le quartier, et que le nombre de comportements de défiance n'est fonction que du volume d'interactions entre les policiers et les citoyens, indépendamment des caractéristiques des quartiers.

Globalement, seule l'hypothèse voulant que les comportements de défiance varient en fonction des personnes impliquées a été confirmée grâce aux analyses. Si les citoyens associés à un gang de rue et ceux issus d'un groupe minoritaire paraissent plus susceptibles de défier les policiers indépendamment du volume d'interventions, les juvéniles semblent sensibles au niveau de pression exercé sur eux. Par ailleurs, des corrélations proposaient de rejeter l'hypothèse selon laquelle les comportements de défiance dépendent des caractéristiques sociodémographiques et criminogènes des quartiers, indépendamment des interactions entre la police et les citoyens. L'effet des quartiers paraît plutôt être une cause antécédente à la défiance policière, puisqu'il semble influencer la fréquence des interventions policières, laquelle a un impact significatif sur la défiance. Les résultats tendent également à infirmer l'hypothèse voulant que les policiers soient plus à risque d'être défiés lorsqu'ils interviennent dans un quartier considéré comme étant sur-contrôlé. Au contraire, les quartiers plus « délaissés » en termes

d'interventions policières par rapport à leur volume de crimes favorisent davantage la défiance policière. Distinguant la défiance selon le type d'acte posé, les modèles de régression proposent que le débit d'alcool des quartiers prédit la défiance par voie de fait, que le taux de juvénile influe sur celle par entrave, que les menaces-harcèlements sont le résultat des quartiers plus criminalisés, moins jeunes et où le volume d'arrestations effectuées est élevé, alors que la défiance par intimidation est associée à la forte proportion de minorités ethniques dans le quartier, à la faible quantité de bars et de familles à faible revenu, mais à un volume d'arrestations élevé. Si le modèle de régression tend à démontrer qu'un volume élevé de bars, un taux important de suspects qui résident dans le quartier, un quartier favorable aux activités des gangs de rue et un nombre élevé d'arrestations sont les meilleurs facteurs pouvant prédire la défiance policière, les analyses multiniveaux suggèrent que seuls le volume d'interventions et les quartiers d'activités « gangs de rue » ont un impact significatif. S'il est suggéré que le nombre d'incidents de défiance augmente à chaque fois qu'une intervention policière est exercée, et que les quartiers propices aux activités des gangs de rue exercent un effet significatif sur cette augmentation, le modèle multiniveaux incite à rejeter l'hypothèse voulant que plus les policiers procèdent à des interventions, plus ils risquent d'être défiés, indépendamment des caractéristiques des quartiers.

CHAPITRE 6

CONCLUSION

6. CONCLUSION

Quotidiennement confrontés à des citoyens hostiles, intoxiqués, des criminels endurcis, des jeunes ou voulant épater la galerie, les policiers se heurtent à des refus d'obtempérer ou des désobéissances. Il appert toutefois que la probabilité que la police soit contestée augmente en fonction de la légitimité perçue de ses actions (Tyler, 2004). Plus l'exercice de leurs pouvoirs discrétionnaires est jugé arbitraire ou abusif, plus les citoyens risquent d'utiliser des mécanismes normaux de riposte. Ainsi, l'exercice efficace de toute forme d'autorité nécessite la reconnaissance de sa légitimité, laquelle s'acquière en fonction de la justesse des décisions et des actions (Sunshine et Tyler, 2003; Tyler, 2004).

Outre les prédispositions individuelles des policiers quant à leur choix de « style » (*policing*), il semble que le niveau de désorganisation sociale et la diversité culturelle des quartiers déterminent la vigueur avec laquelle les policiers s'engagent dans l'application de la loi (Tremblay et al., 1999; Matrofski et al., 2002). Les études tendent à démontrer que les policiers sont plus à risque d'être victimisés dans les quartiers fortement criminalisés, socialement défavorisés ou ceux dont la densité d'arrestation est élevée. Par contre, rares sont celles qui ont simultanément pris en considération les caractéristiques des quartiers et le volume d'interventions policières qui y sont exercées. Si la légitimité de la police dépend de la justesse des pratiques menées, lesquelles sont adaptées aux quartiers et généralement plus autoritaires dans ceux socialement désorganisés, composés de criminels, de gangs de rue et de plusieurs groupes minoritaires, il importe de départager les causes de la défiance de manière à déterminer celles qui prédisent le mieux la riposte des citoyens par le biais de voie de fait, d'entrave, d'intimidation, de menace et de harcèlement. En ce sens, l'étude proposait qu'à interactions constantes entre les policiers et les citoyens, les comportements de défiance sont fonction de l'âge, de l'ethnicité et de l'appartenance à un gang de rue des auteurs, et fonction du niveau de désordre des quartiers. Elle supposait également que les risques qu'une intervention policière soit défiée sont reliés au niveau de contrôle policier dans le quartier. Finalement, il était envisagé que le nombre de comportements de défiance ne soit fonction que du volume d'interactions entre les policiers et les citoyens, indépendamment des caractéristiques des quartiers.

D'abord, les résultats tendent à démontrer que plus les policiers ciblent les citoyens âgés de moins de 18 ans dans leurs interventions, plus ils risquent d'être défiés. Les jeunes représentent une proportion importante de la population sujette aux contacts fréquents avec la police du fait de leurs activités menées en groupe et de leurs habitudes à trainer dans les espaces publics (Bittner, 1990; Hurst et al., 2000). Si les policiers exercent volontairement un niveau de surveillance plus important sur les jeunes, il semble que ces interactions fréquentes favorisent l'adoption d'une perception négative de la police chez les jeunes, et augmentent les chances que les demandes des policiers ne soient pas entérinées. Quant à elles, et malgré les limites qui s'imposent relativement à l'identification des groupes minoritaires par les policiers lors de la rédaction du rapport d'événement, les minorités ethniques et les personnes associées aux gangs de rue semblent significativement plus impliquées dans la défiance policière et ce, indépendamment du volume d'interactions avec les policiers. Il paraît plausible de penser que les minorités ethniques ayant immigré à Montréal proviennent de pays difficiles dans lesquels les forces policières sont corrompues et inéquitables. Leur méfiance générale de la justice et des policiers, développée dans leur pays d'origine, doit les avoir suivi jusqu'ici, doit se transmettre de génération en génération et susciter une attitude négative qui est susceptible de se manifester par des comportements de défiance et ce, indépendamment du volume d'interventions. C'est probablement la raison pour laquelle Hurst et al. (2000) affirment que la culture négative des groupes minoritaires envers la police est entretenue dans leur communauté, malgré l'absence d'expériences antérieures avec les policiers montréalais. Par conséquent, il appert d'une grande importance qu'une relation de confiance entre la police et les nouveaux immigrants se développe, basée sur le respect mutuel (Brodeur et al., 2008), de manière à améliorer leur niveau de confiance à l'égard du SPVM.

Par ailleurs, une application plus stricte de la loi auprès des citoyens associés aux gangs de rue semble vraisemblable, compte-tenu de la priorité qui leur est accordée par le SPVM. L'implication significative des gangs dans la défiance policière peut s'expliquer par une plus faible tolérance des policiers à leur égard, résultant en un signalement presque automatique des comportements de défiance commis par des individus associés aux gangs de rue. À cet égard, la mise sur pied du Plan de lutte contre l'intimidation

(PLI) en 2001 peut avoir eu un impact significatif sur le signalement des actes d'intimidation commis par les gangs de rue. Il n'est également pas exclu que les gangs soient portés à vouloir dominer ce qui constitue une menace au bon fonctionnement de leur groupe ou de leurs activités, en l'occurrence les policiers, avant de l'être eux-mêmes (Manonni, 1988). Conscients des pouvoirs répressifs des policiers, on peut croire qu'ils adoptent une attitude intimidante en espérant contrôler les stratégies policières. L'étude de Del Prado (2003) constate toutefois qu'il n'est pas rare que certains policiers « zélés » veuillent à tout prix coincer les membres des organisations criminelles, provoquant une réaction à ce que ces dernières vivent comme étant de la provocation policière. Outre cette provocation possible des agents fortement impliqués dans la lutte aux gangs de rue, il demeure que ces derniers font généralement preuve d'une constante opposition avec le pouvoir formel et l'ensemble des figures de l'autorité (Lanctôt, 1995). L'utilité d'un Plan de lutte contre l'intimidation prend tout son sens dans la mesure où il permet réellement, par des condamnations et des peines adaptées, de dissuader les gangs de rue de s'en prendre aux intervenants du système visant à faire respecter la loi et l'ordre.

Puisque les résultats suggèrent que les caractéristiques sociodémographiques et criminogènes des quartiers n'ont aucun impact sur la défiance policière, à interventions constantes, elles paraissent plutôt constituer des causes antécédentes à la défiance : elles influencent la fréquence des interventions effectuées, laquelle exerce un effet significatif sur les comportements de défiance. En conformité avec plusieurs études, les conditions sociales des quartiers semblent déterminer la vigueur avec laquelle les policiers s'engagent dans l'application de la loi (Tremblay et al., 1999; Matrofski et al., 2002), par des interpellations et des arrestations plus fréquentes dans les quartiers problématiques de Montréal. Or, il appert que beaucoup de comportements de défiance surviennent aussi dans ces quartiers. Pour départager les effets des quartiers et du niveau d'interventions quant aux risques de défiance policière, des analyses de régression linéaire ont d'abord été effectuées, démontrant que le volume d'arrestations a le plus d'impact sur la défiance policière, mais qu'un débit d'alcool important, un taux de suspects élevé dans le quartier ainsi que les quartiers favorables aux activités des gangs de rue ne doivent pas être négligés. Cependant, en tenant compte de la hiérarchie des données, les analyses multiniveaux tendent à préciser que le nombre d'incidents de

défiance augmente à chaque fois qu'une intervention policière est exercée, et que seuls les quartiers propices aux activités des gangs de rue exercent aussi un effet significatif sur cette augmentation.

Considérant que seuls les quartiers d'activités « gangs de rue » influencent la défiance policière, même en contrôlant pour la proportion de minorités ethniques et le taux de juvéniles dans le quartier, il n'est pas impossible que le traitement policier offert spécifiquement dans ces quartiers explique ce résultat. Selon Black (1993), lorsque les policiers s'attendent à voir des problèmes dans un quartier, ils sont portés à adopter une attitude autoritaire qu'il considère de « moraliste ». Que ce soit par anticipation des problèmes ou par souci de protection, il est plausible que les policiers assignés dans les quartiers d'activités « gangs de rue » à Montréal interviennent différemment que dans les autres quartiers possédant les mêmes autres caractéristiques sociodémographiques. Citons notamment Brodeur et al. (2008) qui affirment qu'à Montréal, « *l'action des unités ÉCLIPSE a été également évoquée comme pouvant avoir contribué à aggraver les tensions avec la population en raison de ses modalités d'interventions. Elle pourrait avoir été à l'origine d'une exacerbation d'un sentiment de harcèlement de la part des forces de l'ordre* » (p. 21). En ce sens, les objectifs répressifs des escouades antigang dépêchées dans les quartiers propices aux activités des gangs de rue paraissent jouer un rôle déterminant dans la défiance policière montréalaise. Si Tremblay et al. (1999) constatent que les policiers ciblent l'ensemble de la population du territoire où ils sont assignés dans leurs pratiques policières, et que l'ajustement de leur seuil de tolérance vaut pour tous les habitants du quartier, il semble juste de croire que tous les citoyens des quartiers d'activité « gangs de rue » sont soumis aux mêmes d'interventions. Un sentiment de harcèlement et d'abus est susceptible de se développer, surtout chez les citoyens non-associés aux gangs de rue, lesquels sont tout de même visés par l'approche répressive qui s'incarne dans les opérations des escouades antigang. Tel que soulevé par bon nombre d'auteurs, un climat de tension, fortement lié à la qualité de l'exercice quotidien de la police et aux relations qu'elle entretient avec la population, favorise les confrontations, lesquelles sont susceptibles d'aller même jusqu'à déclencher des émeutes (Brodeur et al., 2008).

Enfin, si le niveau d'excessivité des interventions policières a un impact direct sur l'évaluation que font les citoyens de la police (Tyler, 2004), et que leur perception négative joue un rôle déterminant sur leur coopération et leur obéissance (Kane, 2005), il semblait probable que les policiers soient plus à risque d'être défiés lorsqu'ils interviennent dans un quartier considéré comme étant sur-contrôlé. Au contraire, les résultats suggèrent que les quartiers « délaissés » en termes d'interventions policières par rapport à leur volume de crimes favorisent davantage la défiance policière. Considérant les recommandations de Brodeur et al. (2008), une trop grande latitude laissée dans un quartier favorise autant les affrontements que la perception d'agressivité des interventions policières menées (p.37). En ce sens, il n'est pas impossible que le niveau de contrôle dans les quartiers « gangs de rue » soit beaucoup plus bas comparativement au volume de crime qui y est perpétré, lesquels ont alors été considérés dans les analyses comme étant sous-contrôlés. Les résultats des analyses multiniveaux suggéraient non pas que le niveau d'interventions est plus élevé dans les quartiers d'activités « gangs de rue », mais plutôt que le fait qu'elles aient eu lieu dans ces quartiers augmente les risques de défiance. Malgré la présence des escouades antigang, il n'est pas faux de prétendre que les quartiers d'activités « gangs de rue » soient délaissés par rapport à la quantité de crime qui y est perpétrée. Les demandes des policiers, surtout si elles sont plus agressives, sont probablement moins entérinées par les citoyens.

Tout compte fait, le niveau d'interventions policières menées dans les quartiers montréalais semble avoir un impact important sur les risques de défiance contre les policiers. L'effet significatif des quartiers propices aux activités criminelles des gangs de rue, non influencé par la proportion de minorités ethniques, le taux de juvéniles, le taux de criminalité, le nombre de bars et la proportion de familles à faible revenu, tend à confirmer que des pratiques policières différentielles sont opérées dans ces quartiers et sont à l'origine de la riposte des citoyens. Il paraît alors plausible d'affirmer que le déploiement d'opérations plus visibles et d'escouades antigang dans les quartiers « gangs de rue » poussent tous les citoyens y habitant à considérer le travail policier de manière répressive, injuste et illégitime.

Pour mesurer l'effet du traitement policier offert dans les quartiers « gangs de rue » ou auprès des jeunes, il aurait été avantageux que les analyses considèrent l'attitude autant du policier défié que de l'auteur. Le caractère subjectif de la défiance et de la relation entretenue entre la police et les citoyens semble d'une grande importance puisque la personnalité de chaque citoyen a un impact sur l'interprétation qu'il fait des comportements, tout comme les policiers. Par ailleurs, dans l'interprétation des résultats, il importe de tenir compte du fait que seuls les événements déclarés par les policiers du SPVM ont été analysés, lesquels sont basés sur leur interprétation personnelle de l'action défiante et leur désir de le signaler. En ce sens, il est probable que des actes de défiance identifiés à tort comme tel par les policiers soient inclus dans la présente étude, et que ceux qui ont passé outre la détection du policier soient exclus. Cette limite de l'étude porte également à croire que les policiers sont assurément plus souvent défiés que les statistiques policières le laisse paraître, si on considère les regards menaçants et les gestes irrespectueux qui ne figurent pas dans le *Code criminel* comme de la défiance. Mentionnons enfin que la mesure des gangs de rue tient à la liste non-exhaustive, érigée par le SPVM, des individus qui savent associés de près ou de loin aux gangs. À cet égard, il est inévitable que des membres de gangs de rue ayant défiés les policiers au cours des années à l'étude aient passé outre cette identification.

RÉFÉRENCES

- ANDERSON, E. (1990). *Street wise: Race, class and change in an Urban Community*, University of Chicago Press: Chicago, IL.
- ARRÈGLE, J.L. (2003). *Les modèles linéaires hiérarchiques : Principes et illustration*, *Management*, 6, 1-30.
- BALAWYDER, C.A. (1992). *Defining needs and presenting a model for police intercultural training*, Mémoire présenté à la Faculté des Études supérieures en vue de l'obtention du grade Maître ès Science en Criminologie, Montréal : Université de Montréal.
- BAYLEY, D.H. & GAROFALO, J. (1989). *The management of violence by police patrol officers*, *Criminology*, Vol. 27 (1) : 1-25.
- BELVEDERE, K., WORRALL, J.L. & TIBBETTS, S.G. (2005). *Explaining suspect resistance in police-citizen encounters*, *Criminal Justice Review*, Vol. 30: 30-44.
- BITTNER, E. (1990). *Aspects of police work*, Boston, Northeastern University Press.
- BLACK, D.J. (1980). *The manner and customs of the police*, Academic Press, London.
- BLACK, D. (1993). *The Social Structure of Right and Wrong*, San Diego, Calif.: Academic Press.
- BRODEUR, J.P. (1984). *La police: mythes et réalités*, *Criminology*, Vol. 17 (1) : 9-41.
- BRODEUR, J.P., MULONE, M., OCQUETEAU, F. & SAGANT, V. (2008). *Brève analyse comparée internationale des violences urbaines*, Rapport d'analyse comparée présenté au Service de police de la ville de Montréal, par le Centre international de criminologie comparée et le Centre international pour la prévention de la criminalité, Décembre.
- BROWN, R.A., NOVAK, K.J. & FRANK, J. (2009). *Identifying variation in police officer behavior between juveniles and adultes*, *Journal of Criminal Justice*, Vol. 37: 200-208.
- BRYK, A.S. & RAUDENBUSH, S.W. (1992). *Hierarchical linear model: Applications and data analysis methods*, Newbury Park: Sage Publications Inc.
- BUI TRONG, L. (1998). *Les rapports des jeunes avec l'autorité policière*, *Ville École Intégration*, No. 112, Mars.

CARRINGTON, P.J. (1998a). *Facteurs ayant une incidence sur la déjudiciarisation par la police des affaires mettant en cause des jeunes contrevenants : analyse statistique*, Ottawa, Solliciteur général Canada, adresse électronique : www.psepcspcc.gc.ca/publications/policing/199802_f.pdf

CARRINGTON, P.J. & SCHULENBERG, J.L. (2003). *Pouvoir discrétionnaire de la police à l'égard des jeunes contrevenants*, Ottawa, Ministère de la Justice Canada, adresse électronique : www.canada.justice.gc.ca/fr/ps/yj/research/carringtonschulenberg/report.html.

CARRINGTON, P.J. & SCHULENBERG, J.L. (2004). *Contacts antérieurs avec la police et pouvoir discrétionnaire de la police à l'égard des jeunes arrêtés*, Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice, Statistique Canada, Ministère de la Justice du Canada, Septembre.

CHALOM, M. (1996). *Les enjeux de la formation aux relations interethniques en milieu policier*, L'éducation multiculturelle, ACPLS, Rapport #3: 150-161.

CHAMLIN, M.B. & COCHRAN, J.K. (1994). *Opportunity, motivation and assaults on police: A bivariate arima analysis*, American Journal of Criminal Justice, Vol. 19 (1): 1-19.

CLARK, J.P. & WENNINGER, E.P. (1964). *The attitude of juveniles toward the legal institution*, Journal of Criminology and Police Science, Vol. 55: 482-489.

CLASTER, C. (1967). *Comparaison of risk perception between delinquents and non delinquents*, The Journal of Criminal Law, 58 (1): 80-86.

COHEN, L.E. & FELSON, M. (1969). *Social change and crime rates change: a routine activity approach*, American Sociological Review, 44 (4): 588-608.

COLE, D. (1999). *No equal justice: Race and class in the American criminal justice system*, New York: W.W. Norton.

COUSINEAU, M.M. & CUCUMEL, G. (1991). *De la police au tribunal : Formulation et cheminement des plaintes portées devant la cour du Québec, chambre criminelle et pénale*, Criminologie, Vol, 24 (2): 57-79.

CROFT, E. & AUSTIN, B. (1987). *Police use of force in Syracuse*, In N.Y.S. Commission on criminal justice and the use of force, *Report to the Governor by the N.Y.S. Commission on Criminal Justice and the use of force*, 3 (pp. Ci-C128). Albany, NY.

CUSSON, M. (1998). *Criminologie actuelle*, Paris : Presses Universitaires de France.

DAVIS, K.C. (1969). *Discretionary justice: A preliminary inquiry*, Westport, CT: Greenwood Press.

DECKER, S.H. (1981). *Citizen attitudes toward the police: A review of past findings and suggestions for futur policy*, *Journal of Police Science and Administration*, Vol. 9: 80-87.

DEL PRADO, G.G. (2003). *L'intimidation exercée par les motards criminalisés sur les policiers du Québec*, Rapport de stage présenté à la Faculté des Études supérieures en vue de l'obtention du grade de Maîtrise ès Science en Criminologie, Montréal : Université de Montréal, 102 pages.

DÉSORMEAUX, F. (2007). *La peur dans les gangs de rue : un sentiment peu connu qui colore l'expérience des membres*, Mémoire présenté à la Faculté des Études supérieures en vue de l'obtention du grade de Maître ès Science en Criminologie, Montréal : Université de Montréal, 193 pages.

DOBASH, R.P., DOBASH, R.E., BALLINTYNE, S., SCHUMAN, K., KAULITZKI, R. & GUTH, H.W. (1990). *Ignorance and suspicion: young people and criminal justice in Scotland and Western Germany*, *British Journal of Criminology*, Vol. 30 (3): 306-320.

DOUYON, E. (1993). *Relations police-minorités ethniques*, *Santé mentale au Québec*, Vol. 18 (1) : 179-191.

ENGEL, R.S. (2003). *Explaining suspects' resistance and disrespect toward police*, *Journal of Criminal Justice*, Vol. 31: 475-492.

ERICSON, R.V. (1982). *Reproducing order: A study of police patrol work*, Toronto: University of Toronto Press.

FAGAN, J. (1990). *Social processes of delinquency and drug use among urban gangs*, In C.R. Huff (ed.), *Gangs in America*, Newbury Park, CA: Sage.

FITZGERALD, R. (2008). *La crainte de la criminalité et le contexte du quartier dans les villes canadiennes*, Série de documents de recherché sur la criminalité et la justice, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, No 85-561-M au catalogue, No. 013.

GOLDSTEIN, A.P. (1991). *Delinquent gangs: A psychological perspective*, Champaign Research press.

GOTTFREDSON, M.R. & GOTTFREDSON, D.M. (1988). *Decision making in the criminal justice system: Toward the rational exercise of discretion*, Law, Society and Policy, Vol. 3, New York: Prenum.

GREENE, J.R. (2000). *Community policing in America: Changing the nature, structure, and functions of the police*, In: J. Horney (Ed.), (2000), *Policies processes, and decisions of the criminal justice system*, Criminal Justice, Vol. 3, Washington, DC: U.S. Government Printing Office.

GRIFFITHS, R.F. & MCDANIEL, Q.P. (1993). *Predictors of police assaults*, Journal of Police and Criminal Psychology, Vol. 9 (1): 1-9.

HÉBERT, J, HAMEL, S & SAVOIE, G.J. (1997). *Plan stratégique «Jeunesse et gangs de rue». Phase I. Revue de littérature*, Montréal, I.R.D.S., Rapport présenté au Service de police de la Communauté urbaine de Montréal.

HOFFMAN, D.A. (1997). *An overview of the logic and rationale of Hierarchical Linear Models*, Journal of Management, 23, 723-744.

HOLLINGER, R.C. (1984). *Race, occupational status and pro-active police arrest for drinking and driving*, Journal of Criminal Justice, Vol. 12: 173-183.

HOLMES, M. (2000). *Minority threat and police brutality: Determinants of civil rights criminal complaints in U.S. municipalities*, Criminology, Vol. 38: 343-368.

HURST, Y.G., FRANK, J. & LEE BROWNING, S.L. (2000). *The attitudes of juveniles toward the police: A comparison of black and white*, Policing: An International Journal of Police Strategies and Management, Vol. 23 (1): 37-53.

JACKSON, P.I. (1989). *Minority group threat, crime and policing*, New York: Praeger.

JACOB, H. (1971). *Black and white perceptions of justice in the city*, Law and Society Review, Vol. 6 (1): 69-90, August.

JOBARD, F. (2006). *Police, justice et discriminations raciales*, dans FASSIN, D. & FASSIN (dir). *De la question sociale à la question raciale?*, Représenter la société française, Paris : Éditions La Découverte.

JOBARD, F. & NÉNAVEN, S. (2007). *La couleur du jugement. Discriminations dans les décisions judiciaires en matière d'infractions à agents de la force publique*, Revue Française de Sociologie, Vol. 48 (2) : 243-272.

- KAMINSKI, R.J., JEFFERIS, E. & GU, J. (2003). *Community correlates of serious assaults on police*, *Police Quarterly*, Vol. 6 (2): 119-149.
- KANE, R.J. (2002). *The social ecology of misconduct*, *Criminology*, Vol. 40 (4) : 867-896.
- KANE, R.J. (2005). *Compromised police legitimacy as a predictor of violent crime in structurally disadvantaged communities*, *Criminology*, Vol. 43: 469-498.
- KAVANAGH, J. (1997). *The occurrence of resisting arrest in arrest encounters: A study of police-citizen violence*, *Criminal Justice Review*, Vol. 22 (1): 16-33.
- KENNEY, D.J. & FINCKENAUER, J.O. (1995). *Organized Crime in America*, Toronto, Wadsworth Publishing Compagny.
- KENT, S. & JACOBS, D. (2005). *Minority threat and police strength from 1980-2000: A fixed-effects analysis of large US cities*, Presented at the Annual meeting of the American Sociological Association, Philadelphia, PA.
- KLINGER, D.A. (1997). *Negotiating order in patrol work: An ecological theory of police response to deviance*, *Criminology*, Vol. 35 (2): 277-306.
- LANCTÔT, N. (1995). *Caractéristiques personnelles, sociales et comportementales des adolescents en difficulté membres de bandes marginales*, Mémoire de maîtrise non publié, Montréal : Université de Montréal.
- LANCTÔT, N. & LEBLANC, M. (1996). *La participation des garçons à une bande marginale : un phénomène de sélection et d'opportunités*, *Revue Canadienne de Criminologie*, Octobre, p. 375-400.
- LERSCH, K.M., BAZLEY, T., MIECZHOWSKI, T. & CHILDS, K. (2008). *Police use of force and neighbourhood characteristics: an examination of structural disadvantage, crime and resistance*, *Policing and Society*, Vol. 18 (3): 282-300.
- LESTER, D. (1978). *Assaults on police officers in American cities*, *Psychological Reports*, Vol. 42.
- LEVY, R. (1987). *Du suspect au coupable : Le travail de police judiciaire*, Paris, Genève, Méridiens Klincksieck, Médecine et Hygiène.
- LIEBER, M., NALLA, M., & FARNWORTH, M. (1998). *Explaining juveniles' attitudes toward the police*. *Justice Quarterly*, Vol. 15(1) :151-173.

- LONGTIN, S. (2002). *Déjudiciarisation ou non-judiciarisation: variation des tendances entre auteurs présumés – accusés ou traités hors cour*, *Criminologie*, Vol., 35 (1) : 133-151.
- MANN, C. (1993). *Unequal justice a question of color*, Indiana University Press, Bloomington, IN.
- MANNONI, P. (1988). *La peur* (2^e ed). Paris : Presses Universitaires de France.
- MARGARITA, M. (1980). *Police as victims of violence*, *The Justice System Journal*, (5) : 218-233.
- MATROFSKI, S., REISIG, M. & McCLUSKEY, J. (2002). *Police disrespect toward the public: An encounter-based analysis*, *Criminology*, Vol. 40: 519-551.
- MAXON, C.L., HENNIGAN, K., SLOANE, D, & KOLNICK, K.A. (2004). *Can civil gang injunctions change communities? A community assessment of the impact of civil gang injunction*, National Institute of Justice, U.S. Department of Justice, April.
- McCLUSKEY, J.D., MATROFSKI, S.D. & PARKS, R.B. (1999). *To acquiesce or rebel. Predicting citizen compliance with police requests*, *Police Quarterly*, Vol. 2 : 389-416.
- McCLUSKEY, J.D. (2003). *Police request for compliance: Coercitive and procedurally just tactics*, New York: LFB Scholarly Publishing.
- MORRISON, P.N. & MEYER, C.K. (1974). *A microanalysis of assaults on police on Austin Texas*, Norman: University of Oklahoma, Bureau of Government Research.
- MOUHANNA, C. (2007). *Négocier ou sanctionner: le travail policier au quotidien*, Dans CUSSON, M., DUPONT, B. & LEMIEUX, F (dir.), *Traité de sécurité intérieure*, Cahiers du Québec, Collection Droit et Criminologie, Chapitre 9 : 140-151, Montréal : Hurtubise.
- MUIR, W.K. (1977). *Police: Streetcorner Politicians*, Chicago: University of Chicago Press.
- NIHART, T., LERSCH, K.M., SELLERS, C.S. & MIECZKOWSKI, T. (2005). *Kids, cops, parents and teachers: Exploring juveniles attitudes toward authority figures*, *Western Criminology Review*, Vol. 6 (1): 79-88.
- OUIMET, M. (1999). *L'étonnante rareté de la violence contre le personnel dans les prisons*, *Forum*, 11 (1), pp. 25-29.
- OUIMET, M. (2005). *La criminalité au Québec durant le vingtième siècle*, Les presses de l'Université Laval, Québec.

PARENT, G.A. (1990). *Les policiers victimes d'homicide au Québec de 1950 à 1989*, Mémoire présenté à la Faculté des Études supérieures en vue de l'obtention du grade de Maître ès Science en Criminologie, Montréal : Université de Montréal.

PARENT, G.A. (1993). *Policiers, danger ou en danger?*, Collection Repère, Laval : Éditions du Méridien, 192 pages.

PERREAULT, S. (2004). *Les minorités visibles et la victimisation*, Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada : Ottawa.

PILIAVIN, I. & BRIAR, S. (1964). *Police encounters with juveniles*, American Journal of Sociology, Vol 70: 206-214.

RACHMAN, S.J. (1990). *Fear and courage*, second edition, San Francisco: Freeman.

REGENS, J.L., MEYER, C.K., SWANSON, C.G., CHAPMAN, S.G. & WILSON, P.E. (1974). *An analysis of assaults on municipal police officers in 46 south central cities*, Norman: University of Oklahoma, Bureau of Government Research.

REISER, M. & GEIGER, S.P. (1984). *Police officer as victim*, Professional Psychology: Research and Practice, Vol. 15 (3): 315-323.

REISIG, M.D., McCLUSKEY, J.D., MATROFSKI, S.D. & TERRILL, W. (2004). *Suspect disrespect toward the police*, Justice Quarterly, Vol. 21 : 241-268.

RENOUARD, J.M. (1993). *Les relations entre la police et les jeunes : la recherche en question*, Déviance et Société, Vol. 17 (4) : 419-438.

ROCHÉ, S. (2007). *Restaurer la sécurité dans les banlieues et les points chauds*, Dans CUSSON, M., DUPONT, B. & LEMIEUX, F. (dir). *Traité de sécurité Intérieure*, Cahiers du Québec, Collection Droit et Criminologie, Chapitre 16 : 235-245, Montréal : Hurtubise.

SANDERS, W.B. (1994). *Gangbans and Drive-bys: Grounded culture and juvenile gang violence*, New York : Aldine de Gruyter.

SARAT, A. (1977). *Studying American legal culture*, Law and Society Review, Vol. 11 : 427-488.

SHERMAN, L.W. (1980). *Causes of police behaviour: The current state of quantitative research*, Journal of Research in Crime and Delinquency, Vol. 17: 69-100.

SMITH, D.A. (1986). *The neighborhood context of police behavior*, p. 313-341 in. *Crime and justice*, Vol. 8, edited by A. Reiss and M. Tonry, Chicago: University of Chicago Press.

SMITH, P. & HAWKINS, R. (1973). *Victimization, type of police-citizen contacts and attitudes toward the police*, *Law and Society Review*, Vol. 8: 135-152.

SUNSHINE, J. & TYLER, T.R. (2003). *The role of procedural justice and legitimacy in shaping public support for policing*, *Law and Society Review*, Vol. 37 (3) : 513-548.

SUSINI, J. (1966). *Éléments d'une analyse sociologique de la police à travers son image dans l'opinion publique*, *Revue de Science Criminelle et de Droit Pénal Comparé*, Vol. 2 : 392-397.

TEDESCHI, J.T. & FELSON, R.B. (1994). *Violence, aggression, and coercitive actions*, Washington, DC: American Psychological Association.

TERRILL, M., & MATROFSKI, S.D. (2002). *Situational and officer-based determinates of police coercion*, *Justice Quarterly*, Vol. 19: 215-248.

TERRILL, W. & REISIG, M.D. (2003). *Neighbourhood context influence on the level of force used in citizen-police encounters*, *Journal of Research in Crime and Delinquency*, Vol. 40 (3): 291-321.

TREMBLAY, P., TREMBLAY, M. & LÉONARD, L. (1999). *Arrestation, discrimination raciale et relations intergroupes*, *Revue Canadienne de Criminologie*, Octobre : 457-478.

TYLER, T.J., TURNER, K.B., ESBENSEN, F. & WINFREE, L.T. (2001). *"Coppin" and attitude: Attitudinal differences among juveniles toward police*, *Journal of Criminal Justice*, Vol. 29: 295-305.

TYLER, T.R. (1990). *Why people obey the law*, New Haven, CT: Yale University Press.

TYLER, T.R. (2004). *Enhancing police legitimacy*, *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, Vol. 593: 84-99.

VIGNOLA, H-P. (1984). *La police, un service municipal comme les autres*, *Criminologie*, Vol. 17(1) : 127-131.

WALKER, S. (1992). *The police in America: An introduction*, McGraw-Hill, New York, NY.

WALKER, S., SPOHN, C. & DeLONE, M. (1996). *The color of justice: race, ethnicity and crime in America*, Belmont, CA : Wadsworth.

WALKER, S. & KATZ, C.M. (2008). *Police in America: An introduction* (4th ed.), Boston: McGraw-Hill.

WEBB, V.J. & MARSHALL, C.E. (1995). *The relative importance of race and ethnicity on citizen attitudes toward the police*, *American Journal of police*, Vol. 14 (2): 45-66.

WEITZER, R. (1999). *Citizen's perceptions of police misconduct: race and neighborhood context*, *Justice Quarterly*, Vol. 16 (4) : 819-846.

WILSON, S. & ZHAO, J. (2008). *Determining the correlates of police victimization: An analysis of organizational level factors on injurious assaults*, *Journal of Criminal Justice*, Vol. 36 : 461-468.

YAGIL, D. (1998). *I'm OK – you're not OK: Drivers' attitudes toward police officers enforcing traffic laws*, *Policing: An International Journal of Police Strategies and Management*, Vol. 21 (2): 339-353.

LES APPENDICES (ANNEXES)

ANNEXE I

LA DÉFIANCE POLICIÈRE ET LES CARACTÉRISTIQUES DES PROTAGONISTES

Tableau VII. Relations entre la défiance policière et les caractéristiques des protagonistes

Caractéristiques des auteurs	DÉFIANCE POLICIÈRE			
	Pourcentage	Phi	n	
Sexe		0,004	19 657	
	Homme		21,3	16 420
	Femme		21,7	3 237
Âge		- 0,007*	19 423	
	Juvenile		26,4	2 028
	Adulte		27,4	17 395
Ethnicité		- 0,027***	19 659	
	Blanc		20,5	11 742
	Non-Blanc		22,8	7 917
Association à un gang de rue		0,175***	19 659	
	Oui		50,7	2 618
	Non		19,6	17 041

* = $p \leq 0,05$

** = $p \leq 0,01$

*** = $p \leq 0,001$

ANNEXE II

L'INFLUENCE DES CARACTÉRISTIQUES DES QUARTIERS SUR LA DÉFIANCE POLICIÈRE

Tableau VIII. Corrélations entre les caractéristiques sociodémographiques des quartiers et la défiance policière

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N
A) Défiance policière	1													
B) Prop minorité ethniques	0,166	1												
C) Proportion de 0-11 ans	-0,548**	0,419*	1											
D) Proportion de 12-24 ans	-0,108	0,181	0,165	1										
E) Proportion de 25-34 ans	0,480**	-0,048	-0,660**	-0,139	1									
F) Quartier d'activité GDR	0,338*	0,300	0,187	0,057	-0,028	1								
G) Nombre de bars	0,719***	-0,011	-0,724**	-0,051	0,463**	-0,139	1							
H) Taux suspects /1000 h	0,784***	0,109	-0,476**	-0,259	0,389*	0,043	0,537**	1						
I) Taux crimes pers /1000 h	0,799***	0,084	-0,635**	-0,146	0,330*	-0,046	0,808**	0,852**	1					
J) Taux criminalité /1000 h	0,756***	0,045	-0,677**	-0,121	0,350*	-0,124	0,878**	0,767**	0,973**	1				
K) Prop sans diplôme	0,100	0,400*	0,334*	-0,183	-0,016	0,327	-0,256	0,288	-0,027	-0,181	1			
L) Taux chômage/ 1000 h	0,331	0,726**	0,143	0,032	0,425*	0,376*	0,009	0,253	0,071	-0,007	0,585**	1		
M) Prop faible revenu	0,508**	0,637**	-0,106	-0,023	0,499**	0,309	0,167	0,508**	0,344*	0,260	0,497**	0,896**	1	
N) Population en 2006	-0,065	0,121	0,472***	0,062	-0,283	0,513**	-0,423*	-0,389*	-0,504**	-0,556**	0,146	0,088	-0,098	1

* = $p \leq 0,05$ ** = $p \leq 0,01$ *** = $p \leq 0,001$

ANNEXE III

L'INFLUENCE RÉELLE DES CARACTÉRISTIQUES DES QUARTIERS SUR LA DÉFIANCE POLICIÈRE

Tableau IX. Corrélations entre la défiance policière et les caractéristiques des quartiers, contrôlées pour le volume d'interventions policières

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P
A) Défiance policière	1															
B) Taux crime pers/1000 h	0,301	1														
C) Taux criminalité/1000 h	0,340	0,950***	1													
D) Taux suspects/1000 h	0,281	0,619***	0,472**	1												
E) Taux chômage/1000 h	0,037	-0,349	-0,395*	-0,026	1											
F) Proportion faible revenu	-0,014	-0,189	-0,248	0,143	0,904***	1										
G) Quartier d'activité GDR	0,114	-0,514**	-0,543**	-0,346*	0,298	0,166	1									
H) Nombre de bars	0,397	0,628***	0,775***	0,061	-0,306	-0,314	-0,486**	1								
I) Quartier du centre-ville	0,037	0,715***	0,732***	0,342*	-0,258	-0,146	-0,469**	0,511**	1							
J) Taux juvéniles/1000 h	-0,265	-0,300	-0,281**	0,298	0,187	0,138	0,128	-0,568**	-0,421*	1						
K) Proportion 25-34 ans	0,301	0,019	0,092	0,130	0,332	0,360*	-0,182	0,288	0,134	-0,061	1					
L) Proportion 12-24 ans	-0,033	-0,105	-0,067	-0,285	0,073	0,041	0,096	0,022	0,047	-0,178	-0,107	1				
M) Proportion 12-17 ans	-0,248	-0,170	-0,270	-0,021	-0,198	-0,284	0,260	-0,441*	-0,243	0,298	-0,833***	0,349*	1			
N) Proportion 0-11 ans	-0,187	-0,418	-0,504**	-0,123	0,408*	0,268	0,443	-0,589***	-0,466**	0,288	-0,575**	0,131	0,721***	1		
O) Prop minorités ethniques	-0,067	-0,133	-0,156	-0,086	0,712***	0,641***	0,252	-0,199	-0,155	-0,048	-0,148	0,208	0,180	0,638***	1	
P) Population en 2006	-0,112	-0,792***	-0,799***	-0,589***	0,102	-0,102	0,550**	-0,539**	-0,682***	0,162	-0,299	0,060	0,387*	0,541**	0,129	1

* = $p \leq 0,05$ ** = $p \leq 0,01$ *** = $p \leq 0,001$

ANNEXE IV

L'INFLUENCE DES CARACTÉRISTIQUES DES QUARTIERS SUR LES INTERVENTIONS POLICIÈRES

Tableau X. Corrélations entre le volume d'interventions policières et les caractéristiques sociodémographiques des quartiers

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
A) Nbre pratiques policières	1														
B) Taux crimes pers/1000 h	0,789***	1													
C) Taux criminalité/1000 h	0,722***	0,973***	1												
D) Taux suspects/1000 h	0,777***	0,852***	0,767***	1											
E) Taux chômage/1000 h	0,345*	0,071	- 0,007	0,253	1										
F) Proportion faible revenu	0,557**	0,344*	0,260	0,508**	0,896***	1									
G) Quartier d'activité GDR	0,321*	- 0,046	- 0,124	0,043	0,376*	0,309	1								
H) Nombre de bars	0,654***	0,808***	0,878***	0,537**	0,009	0,167	- 0,139	1							
I) Quartier du centre-ville	0,620***	0,834***	0,845***	0,651***	0,025	0,251	- 0,149	0,709***	1						
J) Proportion de 0-11 ans	-0,528**	-0,635***	-0,677***	-0,476**	0,143	-0,106	0,187	-0,724***	-0,638***	1					
K) Proportion de 12-17 ans	-0,586***	-0,547**	-0,574***	-0,466**	-0,353*	-0,518**	0,011	-0,654***	-0,518**	0,805***	1				
L) Proportion de 18-24 ans	0,300	-0,146	-0,121	-0,259	0,032	-0,023	0,057	-0,051	-0,027	0,165	0,342*	1			
M) Proportion de 25-34 ans	0,404*	0,330	0,350*	0,389*	0,415*	0,499**	-0,028	0,463**	0,347*	-0,660***	-0,854***	-0,139	1		
N) Prop minorités ethniques	0,208	0,084	0,045	0,109	0,726***	0,637**	0,300	- 0,011	0,010	0,419*	0,020	0,181	-0,048	1	
O) Population en 2006	-0,023	-0,504**	-0,556**	-0,389*	0,088	-0,098	0,513**	-0,423*	-0,549**	0,472**	0,327	0,062	-0,283	0,121	1

* = p ≤ 0,05

** = p ≤ 0,01

*** = p ≤ 0,001

ANNEXE V
LA PROBABILITÉ DE DÉFIANCE LORS D'UNE INTERVENTION POLICIÈRE
SELON LES QUARTIERS

Tableau XI. Les probabilités de défiance et le nombre de bars des quartiers montréalais

PROBABILITÉ DE DÉFIANCE				NOMBRE DE BARS	
RANG	PDQ	Moyenne pratiques /mois	Probabilité	N bars	RANG
1	38 - Plateau Mont-Royal Sud	189,76	3,05	151	3
2	39 - Montréal-Nord	257,76	3,02	23	26
3	21 - Centre-ville Est, Île-Ste-H...	429,59	2,89	210	2
4	23 - Hochelaga-Maisonneuve	207,79	2,76	41	16
5	37 - Plateau Mont-Royal Nord	103,24	2,64	59	7
6	44 - Rosemont	169,66	2,64	30	20
7	27 - Ahunatic	172,07	2,58	42	14
8	01 - Baie d'Urfé, Kirkland ...	45,54	2,44	24	25
9	26 - Côte-des-Neiges	215,46	2,39	44	12
10	35 - Petite-Patrie, Petite-Italie	152,23	2,39	68	4
11	20 - Centre-ville Ouest	288,47	2,38	220	1
12	08 - Lachine, St-Pierre	104,40	2,28	42	15
13	11 - Notre-Dame-de-Grâce	166,50	2,24	27	22
14	31 - Villeray	147,69	2,10	44	13
15	30 - St-Michel	188,04	2,06	35	18
16	03 - Île-Bizard, Pierrefonds ...	118,78	2,05	27	23
17	07 - St-Laurent	167,43	2,02	47	9
18	04 - Dollard-des-Ormeaux	64,58	2,00	8	32
19	22 - Centre-Sud	245,38	1,96	48	8
20	33 - Parc-Extension	119,05	1,95	21	27
21	45 - Rivières-des-Prairies	84,96	1,89	15	31
22	10 - Bordeaux, Cartierville	116,33	1,84	17	30
23	15 - St-Paul, Pte-Bourgogne ...	302,04	1,79	35	17
24	49 - Mtl-E, Pointe-aux-Trembles	91,63	1,78	29	21
25	48 - Mercier, Hochelaga-M ...	231,75	1,76	26	10
26	09 - Côte-St-Luc, Hampstead ...	44,07	1,67	3	33
27	16 - Île-des-Sœurs, Verdun	189,49	1,67	25	24
28	42 - St-Léonard	153,64	1,50	68	5
29	13 - LaSalle	184,38	1,41	46	11
30	12 - Ville-Marie O, Westmount	139,80	1,40	31	19
31	05 - Dorval, Pointe-Claire	131,04	1,38	60	6
32	24 - Ville Mt-Royal, Outremont	55,63	1,21	21	28
33	46 - Anjou	83,07	1,20	19	29

ANNEXE VI

LA TEMPORALITÉ DE LA DÉFIANCE POLICIÈRE DANS LES QUARTIERS RISQUÉS

Tableau XII. Répartition des événements de défiance selon le moment de la journée

	DÉFIANCE (N)	PROPORTION (%)
38 - Plateau Mont-Royal Sud (n = 2 357)		
Nuit	747	31,7
Avant-midi	453	19,2
Après-midi	640	27,2
Soirée	517	21,2
39 - Montréal-Nord (n = 3 946)		
Nuit	882	22,4
Avant-midi	724	18,3
Après-midi	1 233	31,2
Soirée	1 107	28,1
21 - Centre-ville Est (n = 2 937)		
Nuit	891	30,3
Avant-midi	593	20,2
Après-midi	764	26,0
Soirée	689	23,5
23 - Hochelaga-Maisonneuve (n = 2 219)		
Nuit	603	27,2
Avant-midi	355	16,0
Après-midi	621	28,0
Soirée	640	28,8
37 - Plateau Mont-Royal Nord (n = 1 537)		
Nuit	429	27,9
Avant-midi	301	19,6
Après-midi	371	24,1
Soirée	436	28,4

ANNEXE VII

CORRÉLATIONS ENTRE LA DÉFIANCE ET LES CARACTÉRISTIQUES DES QUARTIERS – NIVEAU 2

Tableau XIII. Corrélations entre la défiance policière et les caractéristiques sociodémographiques des quartiers

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R
A) Défiance policière	1																	
B) Population en 2006	-0,065	1																
C) Proportion minorités	0,166	0,121	1															
D) Proportion 0-11 ans	-0,548**	0,472**	0,419*	1														
E) Proportion 12-17 ans	-0,618***	0,327	0,020	0,805***	1													
F) Proportion 18-24 ans	0,327	-0,362*	0,093	-0,560***	-0,474**	1												
G) Proportion 25-34 ans	0,480**	-0,283	-0,048	-0,660***	-0,854***	0,532**	1											
H) Taux de juvéniles	0,415*	0,123	0,075	-0,083	-0,118	-0,182	0,174	1										
I) Taux de chômage	0,663	0,088	0,726***	0,143	-0,353*	0,195	0,425*	0,335	1									
J) Prop faible revenu	0,508**	-0,098	0,637***	-0,106	-0,518**	0,320	0,499**	0,400*	0,896***	1								
K) Prop sans diplôme	0,100	0,146	0,400*	0,334	0,088	-0,292	-0,016	0,681***	0,585***	0,497**	1							
L) Taux de criminalité	0,756***	-0,556**	0,045	-0,677***	-0,574***	0,388*	0,350*	0,115	-0,007	0,260	-0,181	1						
M) Taux de suspects	0,784***	-0,389*	0,109	-0,476**	-0,466**	0,130	0,389*	0,581***	0,253	0,508**	0,288	0,767***	1					
N) Taux crime personne	0,799***	-0,504**	0,084	-0,635***	-0,547**	0,326	0,330	0,276	0,071	0,344*	-0,027	0,973***	0,852***	1				
O) Quartier GDR	0,338*	0,513**	0,300	0,187	0,011	-0,050	-0,028	0,277	0,376*	0,309	0,327	-0,124	0,043	-0,046	1			
P) Quartier Éclipse	0,454**	-0,107	0,133	-0,269	-0,313	0,445**	0,307	0,252	0,340	0,357*	0,222	0,238	0,245	0,282	0,389*	1		
Q) Nombre de bars	0,719***	-0,423*	-0,011	-0,724***	-0,654***	0,497**	0,463**	-0,004	0,009	0,167	-0,256	0,878***	0,537**	0,808***	-0,139	0,346*	1	
R) Quartier centre-ville	0,582***	-0,549	0,010	-0,638***	-0,518***	0,427*	0,347*	0,062	0,025	0,251	-0,178	0,845***	0,651***	0,834***	-0,149	0,398*	0,709***	1

* = p ≤ 0,05

** = p ≤ 0,01

*** = p ≤ 0,00

